CISTT
Santé au Travail

Centre Interentreprises de Santé au Travail du Tricastin

PROJET DE SERVICE

2022-2027

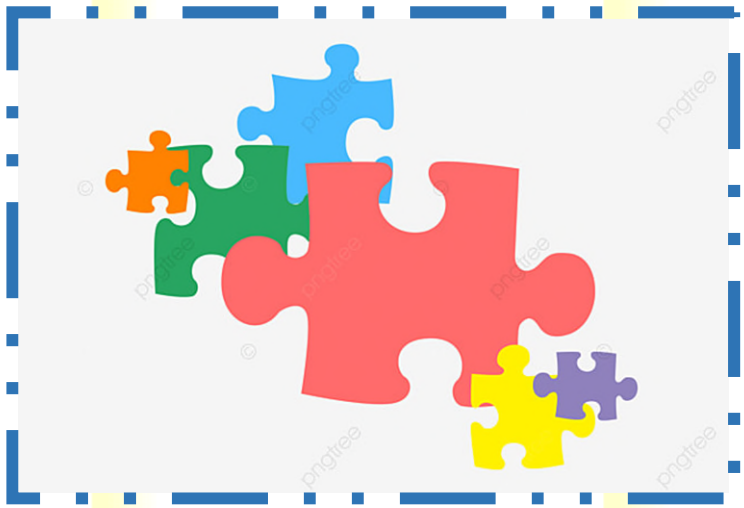

SOMMAIRE

I. GLOSSAIRE 3

II. Préambule 5

III. Méthode d'élaboration 6

IV. Cadre général et Diagnostic Territorial 7
- A. Le service de santé au travail 7
  - a. Historique du service 7
  - b. Ressources humaines au 31 décembre 2020 8
  - c. Les adhérents 11
  - d. L'activité médicale en 2020 14
  - e. L'activité en milieu de travail – AMT 18
- B. Rappel du cadre d'intervention 21
  - a. Les missions du service 21
  - b. L'équipe pluridisciplinaire 21
  - c. Projet de service et CPOM 22
  - d. Le contexte juridique et technique 22

V. Analyse des besoins 23
- A. Identification des besoins et du réseau 23
- B. Diagnostic territorial régional 23
- C. Analyse chez nos adhérents et indicateurs 23
- D. Recommandations PRESANCE 26

VI. Stratégie et réponses aux besoins 27
- A. Axe de travail ou missions 27
- B. Fiches actions 29
- C. Moyens supports à mettre en œuvre 56

VII. Evaluation du projet de service/Démarche de progrès 57
- A. Trois types d'actions 57
- B. La méthodologie de suivi du projet 57
  - a. Les modalités d'évaluation 57
  - b. Le référent d'action 57
  - c. Le responsable du suivi 57

VIII. Annexe 58
- A. Planning prévisionnel des actions associées au projet de service 58

I. GLOSSAIRE

AMT : Action en Milieu de Travail

ASST: Assistant en Santé et Sécurité au Travail

AT: Accident du Travail

CARSAT: Caisse d'Assurance Retraites et de la Santé Au Travail

CISTT : Centre Interentreprise de Santé au Travail du Tricastin

CMR : Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

CPOM: Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens

DGT : Direction Générale du Travail

DIRECCTE (ex-DRTEFP): Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DLE : Durée Limite d'Exposition

DMST : Dossier Médical en Santé au Travail

DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques

ECHA : European Chemicals Agency

EPC: Equipement de Protection Collective

EPI: Equipement de Protection Individuelle

FDS : Fiche de Données de Sécurité

FE : Fiche Entreprise

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

IST : Infirmière en Santé au Travail

MP: Maladie Professionnelle

PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

QVT : Qualité de Vie au Travail

RI: Rayonnements Ionisants

RPS : Risques Psycho-Sociaux

SSTI: Service de Santé au Travail Interentreprises

TMS: Troubles Musculo-Squelettiques

VM: Visite Médicale

II. Préambule

Dans cette période de réforme structurelle de la santé au travail, le Projet de Service témoigne de la volonté du CISTT d'organiser et construire des prestations de prévention adaptées à ses adhérents, employeurs et salariés, et en cohérence avec les orientations nationales de santé et sécurité au travail.

En application des dispositions de la LOI n°2011-867 du 20 juillet 2011, et tel que mentionné dans l'article L4622-10 du code du travail, les priorités des services de santé au travail sont définies,

- ✓ dans le respect des missions générales prévues à l'article L. 4622-2 ;
- ✓ des orientations de la politique nationale en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, d'amélioration des conditions de travail, ainsi que de son volet régional, et en fonction des réalités locales ;
- ✓ dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre le service, d'une part, l'autorité administrative et les organismes de sécurité sociale compétents, d'autre part, après avis des organisations d'employeurs, des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et des agences régionales de santé.

Le projet de service pluriannuel est par conséquent « un cadre d'action commun et partagé par tous les acteurs du service, un repère pour les entreprises adhérentes et un document pivot pour les pouvoirs publics et le service dans la démarche de contractualisation et d'agrément […] véritable support d'un dialogue constructif sur les priorités partagées du service ainsi que sur les modes d'action et de fonctionnement »[1]

Le présent document s'inscrit dans la continuité de ladite législation et a pour objet de définir les priorités d'action du CISTT pour les 5 prochaines années.
Elaboré au sein de la Commission Médico Technique, il est construit dans un contexte caractérisé par :

- ➢ les évolutions législatives et réglementaires introduites par la loi travail du 8 aout 2016 et le décret d'application du 27 décembre 2016, qui ont à nouveau largement réformé le fonctionnement des services de santé au travail s'agissant du suivi des salariés ;
- ➢ la parution en septembre 2018 du rapport Lecocq, document destiné à servir de base pour de futures évolutions sur la santé au travail
- ➢ le cahier des charges de l'offre de Services de Santé au Travail Interentreprises.

Ce projet de service 2022-2027 est l'expression de la pratique de la pluridisciplinarité au CISTT : les équipes médicales, techniques et administratives ont travaillé ensemble, en mobilisant leurs compétences respectives, à l'élaboration d'un document issu d'une analyse de l'existant, des besoins en santé et sécurité des entreprises adhérentes, et des lignes directrices des plans nationaux et régionaux.

Sa vocation principale reste inchangée : être un outil de travail, un document de référence.

[1] ***Circulaire DGT/ n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail***

III. Méthode d'élaboration

La direction est responsable de l'élaboration, de la formalisation et de l'animation du projet. Sa finalité principale est de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de cibles et de missions, de donner des repères à l'équipe pluridisciplinaire et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.
Il s'inscrit dans une démarche participative tant sur le plan du sens de l'activité, que de l'organisation du travail. Le projet de service définit des objectifs en matière de qualité des actions, il rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.
Il fixe, pour les cinq années à venir, les modalités de fonctionnement et les évolutions possibles, envisagées, nécessaires et souhaitées du CISTT Pierrelatte.

La démarche de réécriture du projet de service s'est construite autour de plusieurs points d'appuis :

- La relecture critique du précédent projet de service,
- L'analyse des résultats,
- La reprise des rapports d'activité annuels d'activité, comprenant l'évolution de la population accompagnée,
- Les échanges avec nos partenaires et nos adhérents,
- La prise en compte des évolutions du secteur industriel
- La prise en compte du PNST et des axes relayés au niveau régional

Il permet ainsi à l'équipe de se projeter sur des évolutions en faveur d'une action encore plus adaptée aux besoins et attentes des adhérents.

En pratique, un groupe de travail, composé de la direction, des médecins du travail et de l'IPRP, a été constitué et a régulièrement échangé pour proposer ce document.
Celui-ci a été présenté au conseil d'administration pour approbation avant mise en pratique.

« Art. L. 4622-14. – Le service de santé au travail interentreprises élabore, au sein de la commission médico-technique, un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 4622-10. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration. »	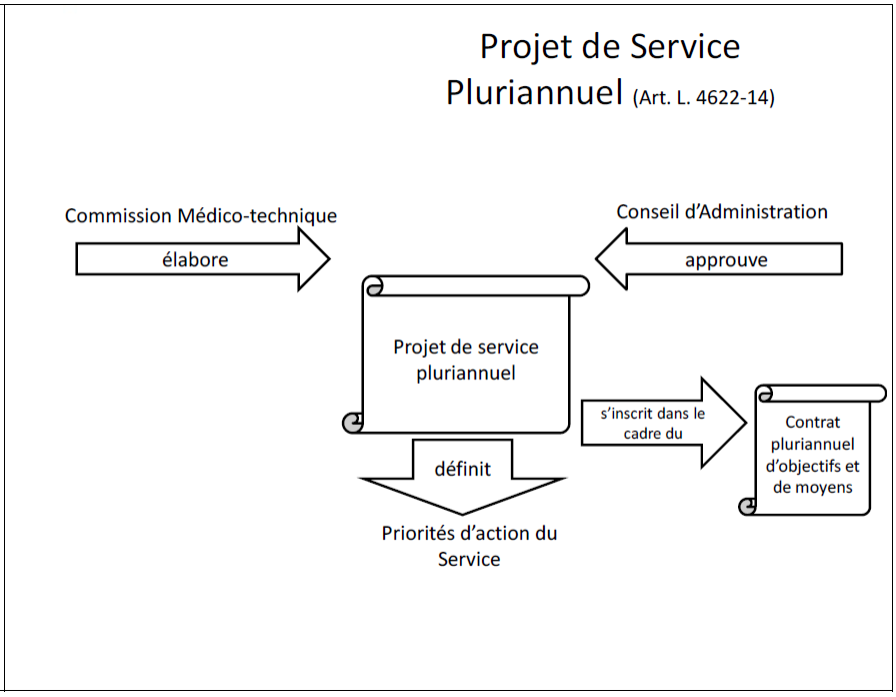

IV. Cadre général et Diagnostic Territorial

A. Le service de santé au travail

a. Historique du service

Le service de médecine du travail est né d'une volonté commune des grands exploitants nucléaires (EDF-AREVA), en collaboration avec la DRTEFP, de créer un service de santé fiable pour l'ensemble de leur sous-traitance.
Ils ont de ce fait trouver un local et implanter l'activité du service à proximité des installations nucléaires de base du secteur Sud-Est.

Historique de sa création à aujourd'hui :

15 Novembre 1975	Déclaration de l'Association loi 1901 C.M.I.T : Centre Médical Interentreprises du Tricastin. Compétence territoriale : Sites Nucléaires du Tricastin et de Cruas (CEA/COGEMA Pierrelatte, CNPE Tricastin, CNPE Cruas/Meysse, EURODIF, FBFC, SOCATRI).
1er janvier 1976	Prise en charge de la suite du suivi médical de COMURHEX qui assurait le suivi médical des entreprises de l'ensemble des sites, depuis la construction de l'usine militaire du Commissariat à l'Energie Atomique de Pierrelatte.
19 août 1976	Date du premier agrément du service médical
3 janvier 1996	4ème renouvellement avec prise en charge des Entreprises de Travail Temporaire (E.T.T.)
25 juin 1998	Extension de la compétence territoriale : - Drôme : cantons de Valence, Portes les Valence, Chabeuil, Crest, Loriol sur Drôme, Marsanne, Dieulefit, Nyons, Grignan, Saint-Paul Trois Châteaux, Pierrelatte, Montélimar, et la commune de Montrigaud du canton du Grand Serre. - Ardèche : cantons de Bourg Saint-Andéol, Villeneuve de Berg, Aubenas, Privas, Chomérac, Rochemaure, Viviers, La Voulte sur Rhône, Saint-Péray.
27 octobre 1998	Habilitation du service à la surveillance des entreprises extérieures intervenant dans les INB (Installations Nucléaires de Base).
1er décembre 2005	Nouvelle dénomination du service médical : C.I.S.T.T. Centre Interentreprises de Santé au Travail du Tricastin.
19 décembre 2011	7ème renouvellement de l'agrément (entreprises + E.T.T.)
10 avril 2017	8ème renouvellement de l'agrément (entreprises)

b. Ressources humaines au 31 décembre 2020

Le Centre Interentreprise de Santé au Travail du Tricastin est piloté par un conseil d'administration qui se réunit une fois par an.
Il est composé de 10 membres représentants de façon paritaire les employeurs et les salariés.
Le bureau de l'association est composé notamment d'un président issu du collège employeur et d'un trésorier issu du collège salarié.
En application des dispositions de l'article L. 4622-12 du code du travail, l''organisation et la gestion du service de santé au travail sont également placées sous la surveillance d'une commission de contrôle composée de 5 représentants des salariés et 5 représentants des employeurs. La présidence est assurée par un membre issu du collège salarié et le secrétariat par un membre issu du collège employeur.

Les équipes sont définies comme suit, sous l'autorité de la direction :

- Pôle administratif : gestion RH, gestion des adhérents, comptabilité, services généraux ;
- Pôle prévention : sous la responsabilité de l'IPRP
  - Pôle technique transverse : composé d'un ingénieur HSE/IPRP
  - Assistantes en santé et sécurité au travail : réparties dans les différents secteurs médicaux
- Pôle médical : médecins du travail, IDEST, secrétaires médicales

Service	Nombre	ETP	Pourcentage
Administration	**5**	**3.5**	**22.7%**
Direction	2	2	
Service administratif	3	1.5	
Service Médical	**7**	**6.8**	**31.8%**
Infirmière	2	1.9	
Médecins du travail	5	4.9	
Service Prévention	**3**	**1,5**	**13.7%**
IPRP	1	1	
ASST	2	0,5	
Secrétariat Médical	**7**	**5.6**	**31.8%**
Externe au service	**2**	**-**	
Psychologue du travail	1		intervient à la demande des médecins du travail
Assistante Sociale	1		une ½ journée/mois
Total CISTT	**22**	**17,4**	**100%**

Le nombre moyen de salariés affectés auprès de chaque médecin, sans support des infirmiers, est fixé ce jour à 1500 en ETP.

Depuis plusieurs années, le service doit, comme l'ensemble des services de santé au travail au plan national, faire face aux nombreux départs de médecins du travail qui font valoir leurs droits à retraite.

L'âge moyen du personnel au 31 décembre 2020 est de 46 ans.

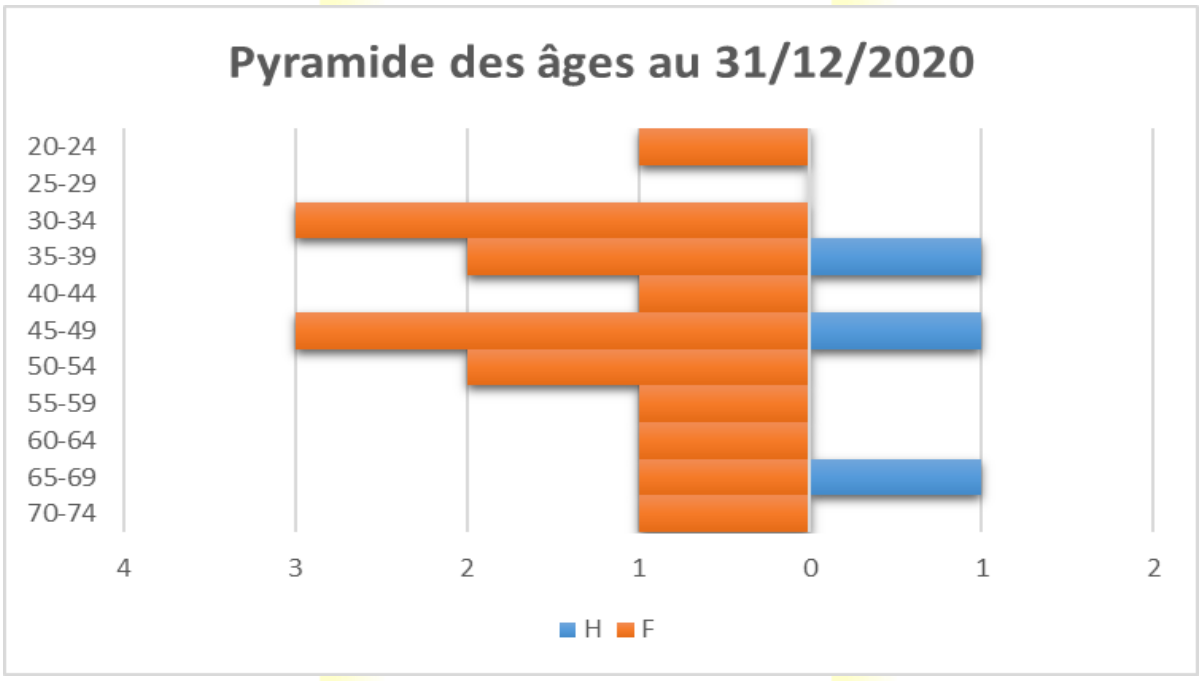

Les médecins ont la moyenne d'âge la plus élevée, soit 50.8 ans et plus d'un tiers d'entre eux ont plus de 60 ans.

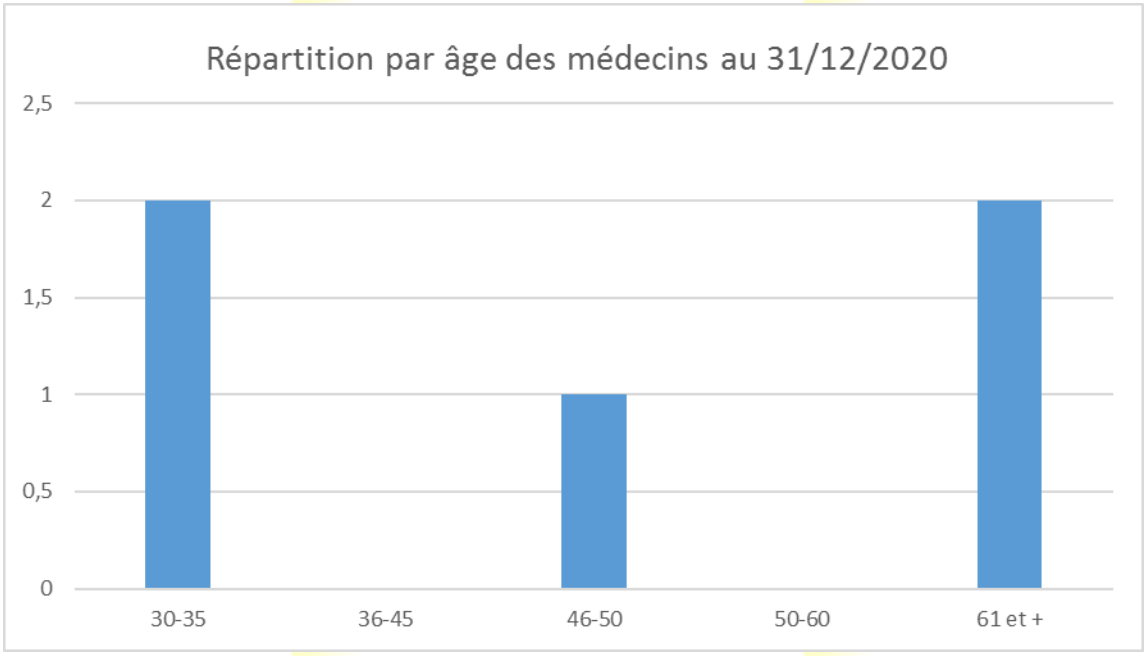

Ci-après, un organigramme nominatif du CISTT au 1er janvier 2021.

Organigramme fonctionnel

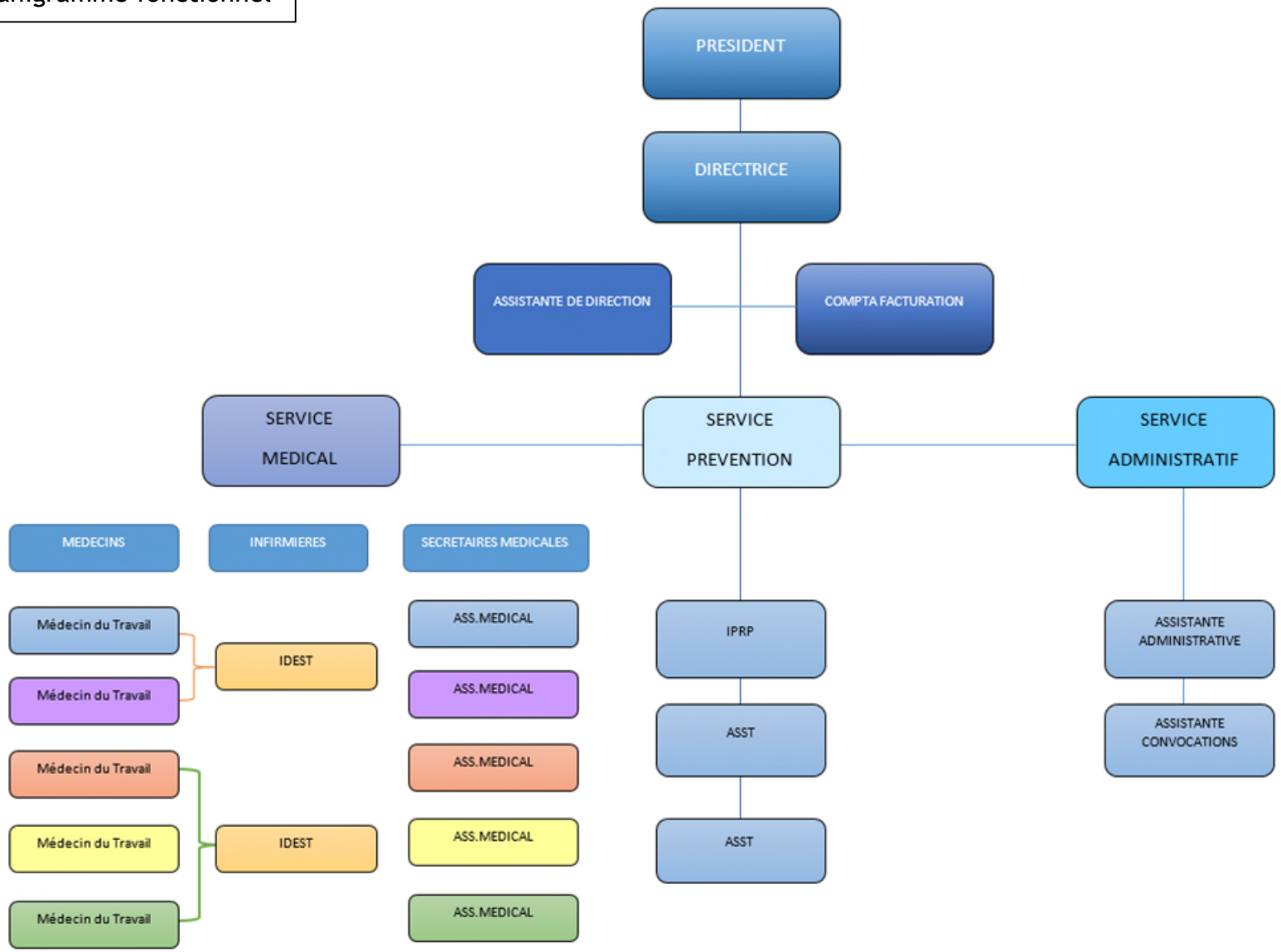

Depuis mai 2013, une convention lie le service à un psychologue du travail.

Depuis janvier 2017, une convention lie également le service à une association employant des assistantes sociales (intervention périodique 1 fois par mois dans nos locaux).

Enfin, une conseillère de CAP EMPLOI intervient lors d'une vacation hebdomadaire au CISTT et, sur sollicitation du médecin du travail, pour traiter les dossiers de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap (RQTH).

c. Les adhérents

Au 1er janvier 2021, le CISTT suit 7615 salariés (hors d'entreprises de travail temporaire (ETT)) répartis dans 252 entreprises.

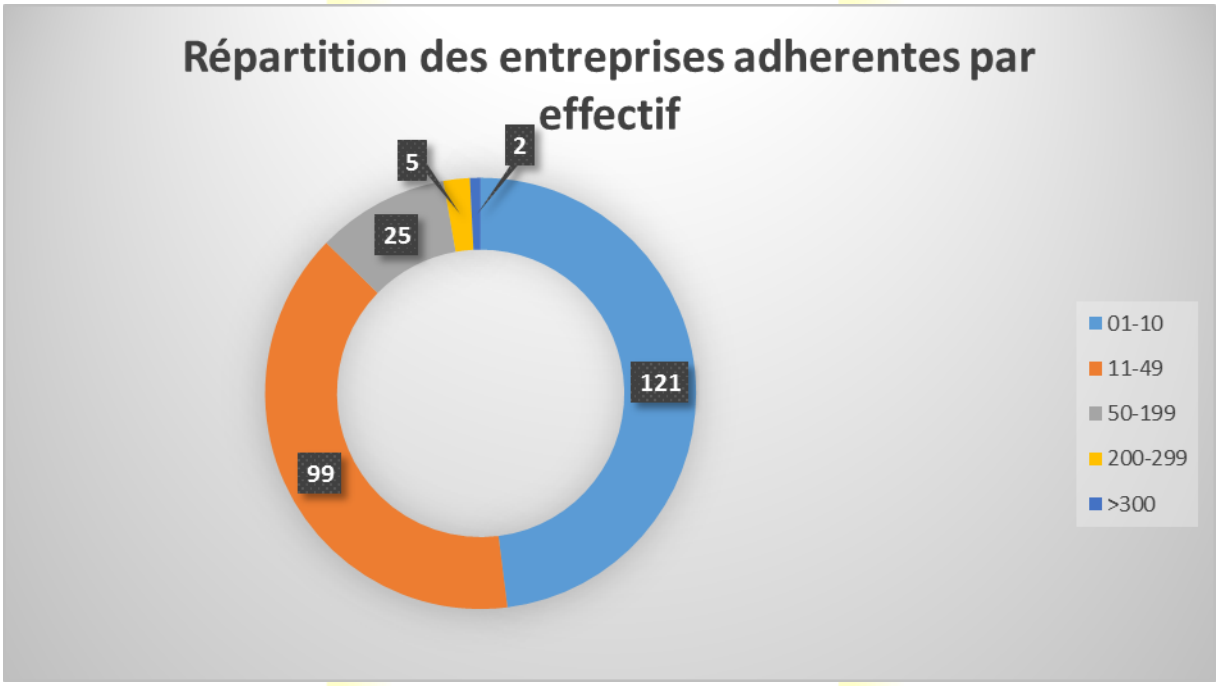

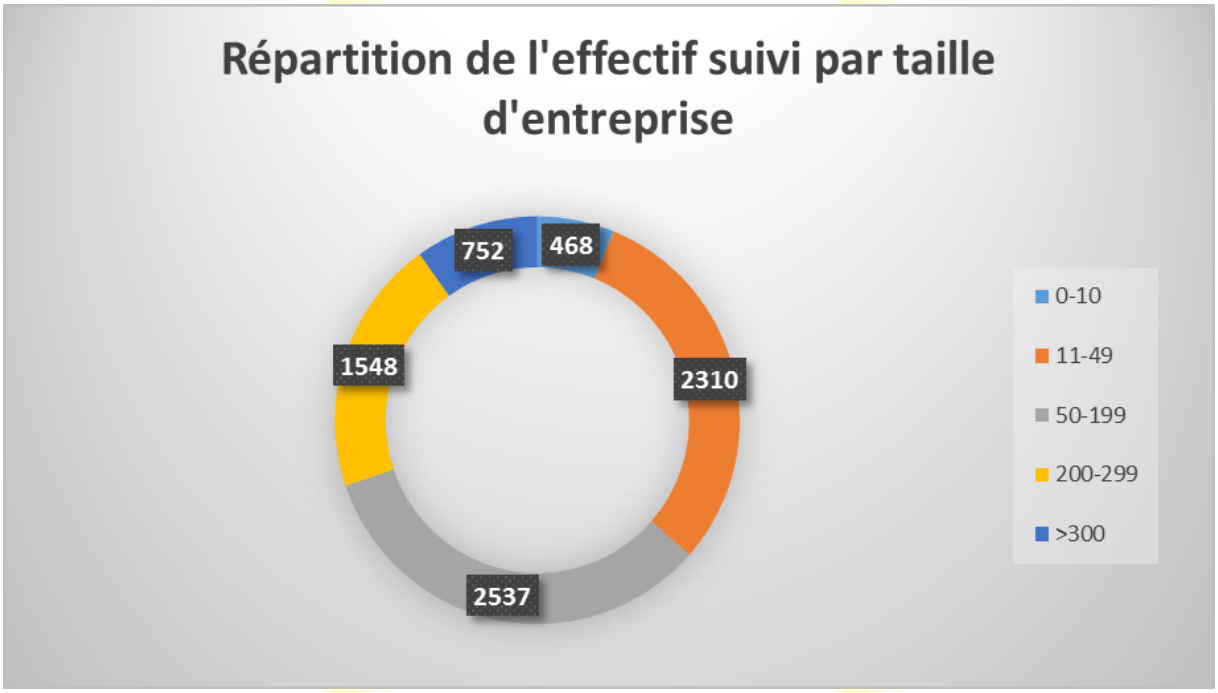

* Ci-après les individus sont classés par groupe NAF déclaré. Le total est différent de l'effectif total suivi car nous sommes dans l'attente de certains code NAF à ce jour et les codes NAF comportant un faible effectif ont été enlevés pour alléger la lecture.

Groupe NAF	Somme de Nombre d'individus déclarés
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	34
Activités d architecture et d ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	2387
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	67
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	47
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	39
Autres industries manufacturières	14
Collecte et traitement des eaux usées	17
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	29
Commerce de gros, à l exception des automobiles et des motocycles	53
Enquêtes et sécurité	106
Enseignement	93
Entreposage et services auxiliaires des transports	31
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	13
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	62
Fabrication de produits métalliques, à l exception des machines et des équipements	75
Génie civil	41
Industrie chimique	25
Production et distribution d électricité, de gaz, de vapeur et d air conditionné	69
Programmation, conseil et autres activités informatiques	34
Réparation et installation de machines et d équipements	1874
Restauration	22
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	220
Transports terrestres et transport par conduites	60
Travaux de construction spécialisés	1208

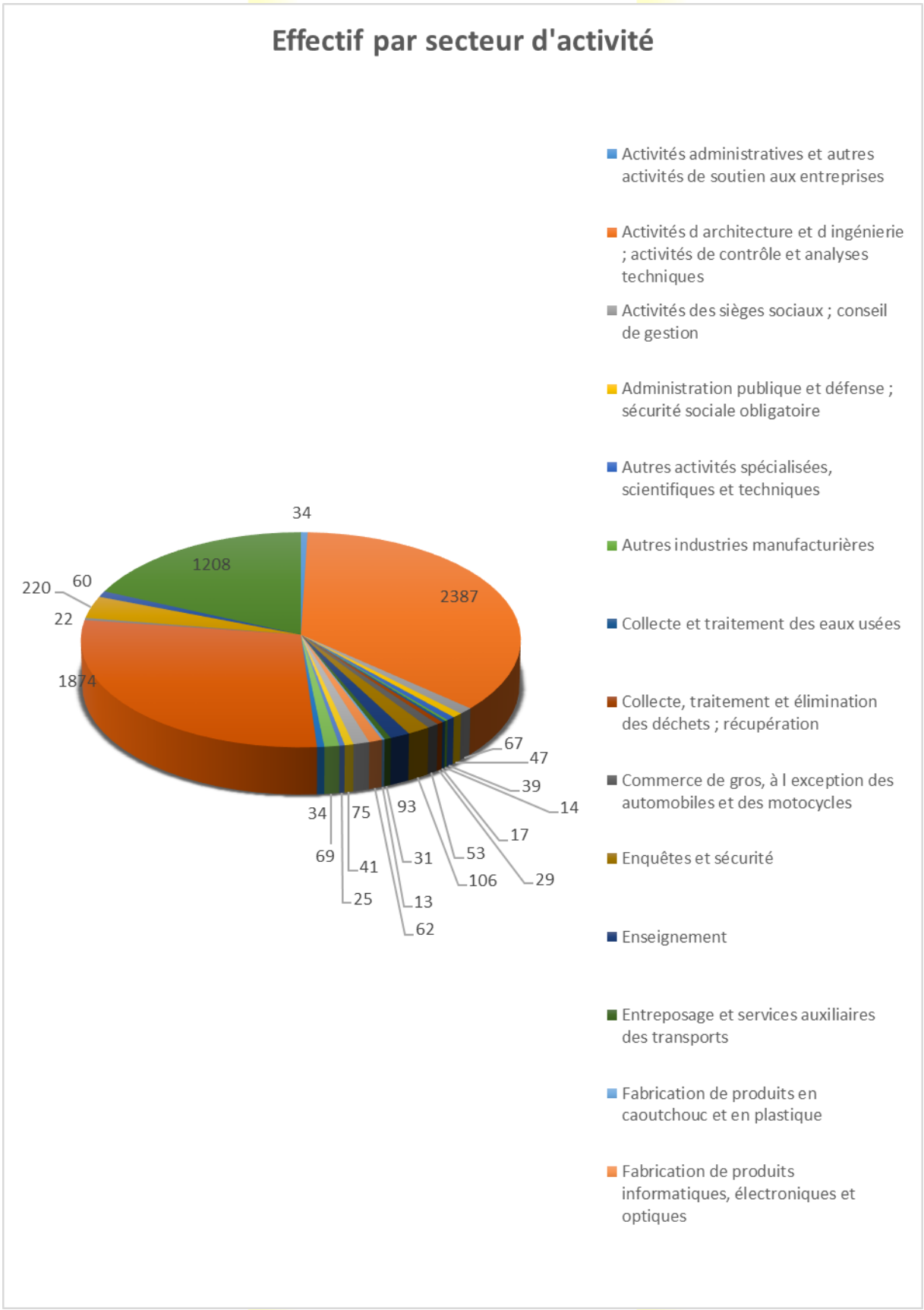
Effectif par secteur d'activité
34
1208
220
60
2387
22
1874
67
47
39
14
34
75
93
17
69
31
53
41
106
29
25
13
62
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
Activités d architecture et d ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
Autres industries manufacturières
Collecte et traitement des eaux usées
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
Commerce de gros, à l exception des automobiles et des motocycles
Enquêtes et sécurité
Enseignement
Entreposage et services auxiliaires des transports
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

	Catégorie A Ray.Ionisants	Catégorie B Ray.Ionisants	SIR	SIS
Effectifs surveillés par catégorie en 2020	1895	4196	293	1169

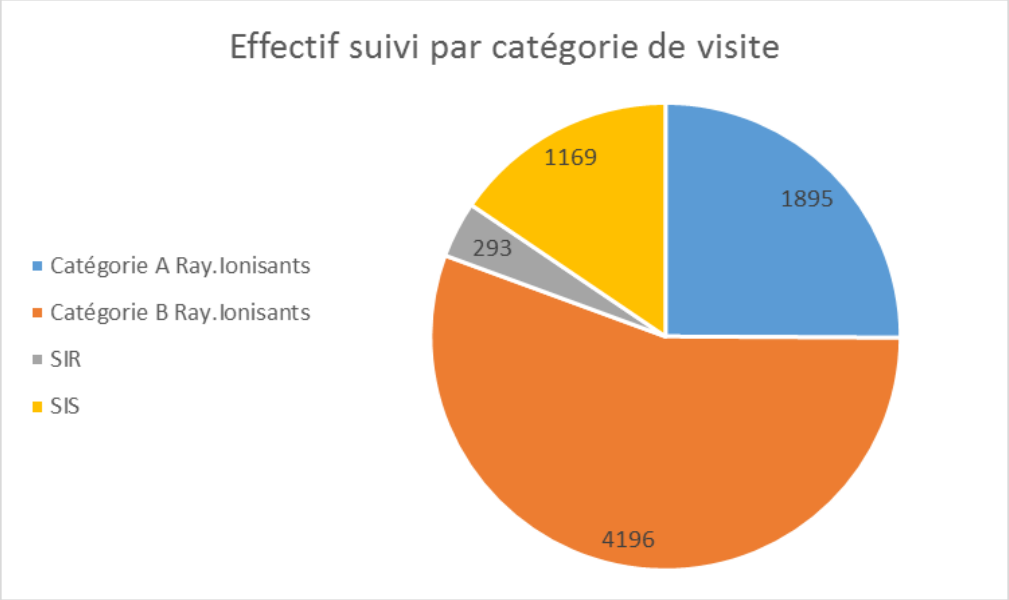

d. L'activité médicale en 2020

Le suivi médical des salariés est assuré par les médecins du travail.

Conformément aux textes réglementaires, ils prennent en charge obligatoirement :

- les examens médicaux d'aptitude à l'embauche et périodiques
- les visites de pré-reprise
- les examens médicaux de reprise
- les examens à la demande du médecin du travail, du salarié ou de l'employeur

Placés sous l'autorité des médecins du travail, le personnel infirmier exerce son activité après avoir signé un protocole de travail élaboré par ces derniers et participe au suivi individuel des salariés par délégation.

D'après le dernier rapport annuel, l'activité médicale en 2020 s'est répartie ainsi :

	Total
EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	**3006**
Nombre d'examens médicaux périodiques effectués :	2928
Salariés non soumis à SIR	184
Salariés soumis à SIR	2744
Nombre d'examens médicaux supplémentaires	78
EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUE	**4655**
Visites d'embauches	1789
Examen médical d'aptitude à l'embauche Cat A	598
Examen médical d'aptitude à l'embauche Cat B	955
Examen médical d'aptitude à l'embauche SIR	104
Visite d'information et de prévention initiale	132
Visites de Pré-reprises	74
Visite de pré-reprise à la demande du médecin conseil	13
Visite de pré-reprise à la demande du médecin traitant	7
Visite de pré-reprise à la demande du salarié	54
Visites de reprises	615
Visite de reprise suite à accident du travail	46
Visite de reprise suite à congé maternité	40
Visite de reprise suite à maladie	525
Visite de reprise suite à maladie professionnelle	4
Visites occasionnelles	2177
Aptitude sur dossier - changement d'entreprise	317
Attestation sur dossier - changement d'entreprise	30
Avis médical	828
Changement de catégorie	114
Visite à la demande de l'employeur	130
Visite à la demande du médecin conseil	10
Visite à la demande du médecin du travail	490
Visite à la demande du salarié	255
Visite médicale de fin de carrière	3
TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	**7661**

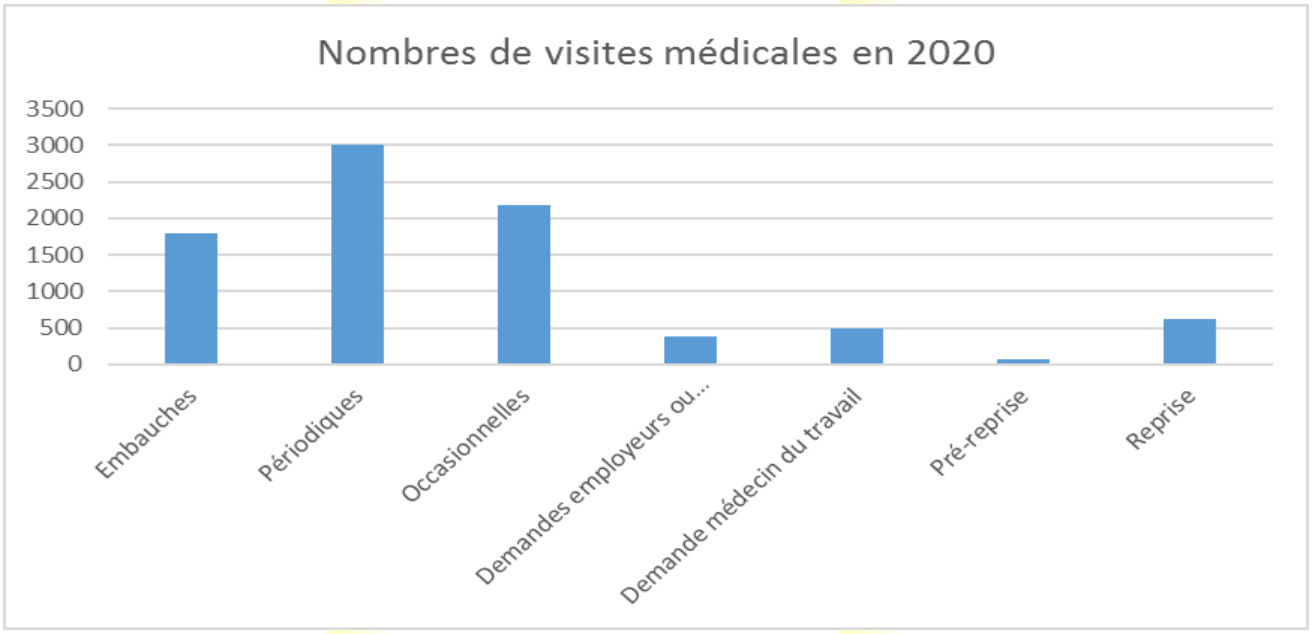
Nombres de visites médicales en 2020
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
Embauches
Périodiques
Occasionnelles
Demandes employeurs ou...
Demande médecin du travail
Pré-reprise
Reprise

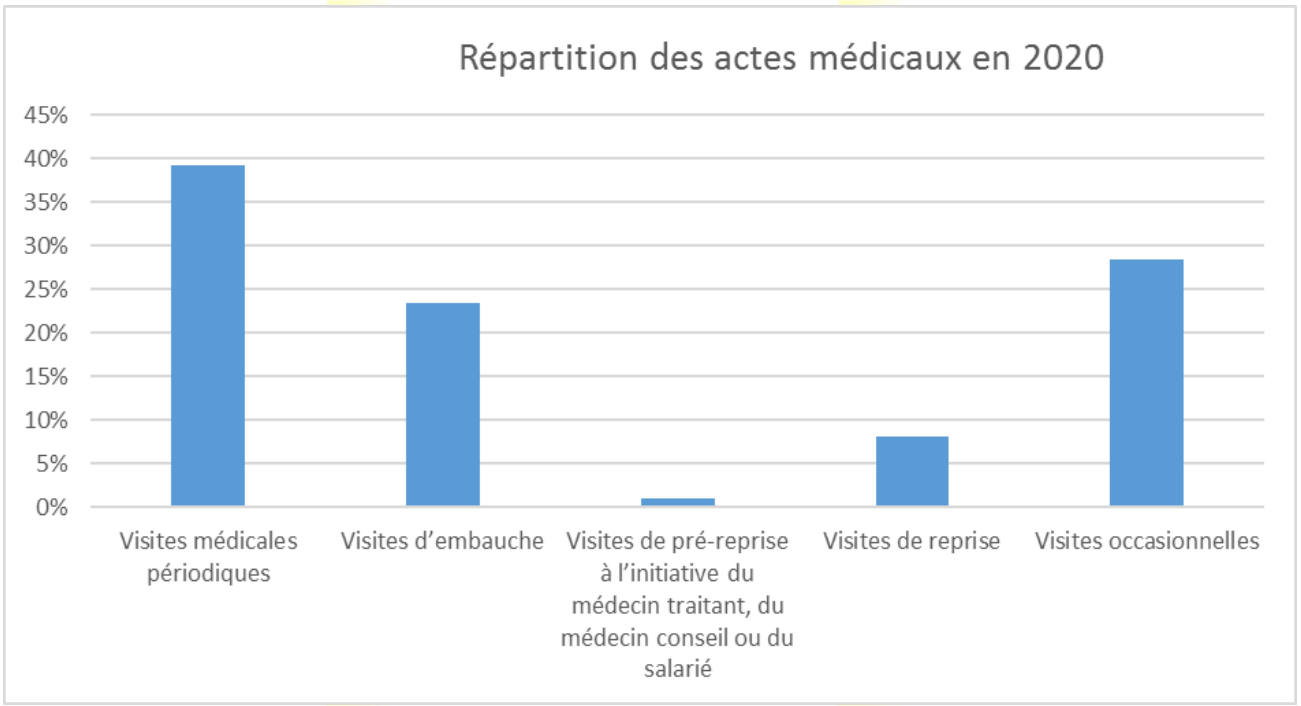
Répartition des actes médicaux en 2020
45%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
Visites médicales périodiques
Visites d'embauche
Visites de pré-reprise à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil ou du salarié
Visites de reprise
Visites occasionnelles

Conclusions professionnelles

	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	TOTAL
APTE	1098	245	2345	1063	4751
APTE avec restriction	51	120	184	258	613
APTE avec aménagement de poste	16	50	47	128	241
Délivrance d'une ATTESTATION de suivi	143	18	151	84	396
Délivrance d'une ATTESTATION de suivi avec aménagement	9	7	17	22	55
INAPTE au poste mais apte à un autre	0	5	1	2	8
INAPTE temporaire	0	18	6	17	41
INAPTE à tous postes dans l'entreprise	1	16	1	11	29
Ne peut occuper son poste actuellement. Nécessité de soins. A revoir à la reprise	2	7	6	18	33
Pas d'attestation de suivi délivrée	1	1	5	43	50
Pas de fiche d'aptitude délivrée	39	36	69	435	579
Non renseigné	142	1	45	89	277
TOTAL	1502	524	2877	2170	7073

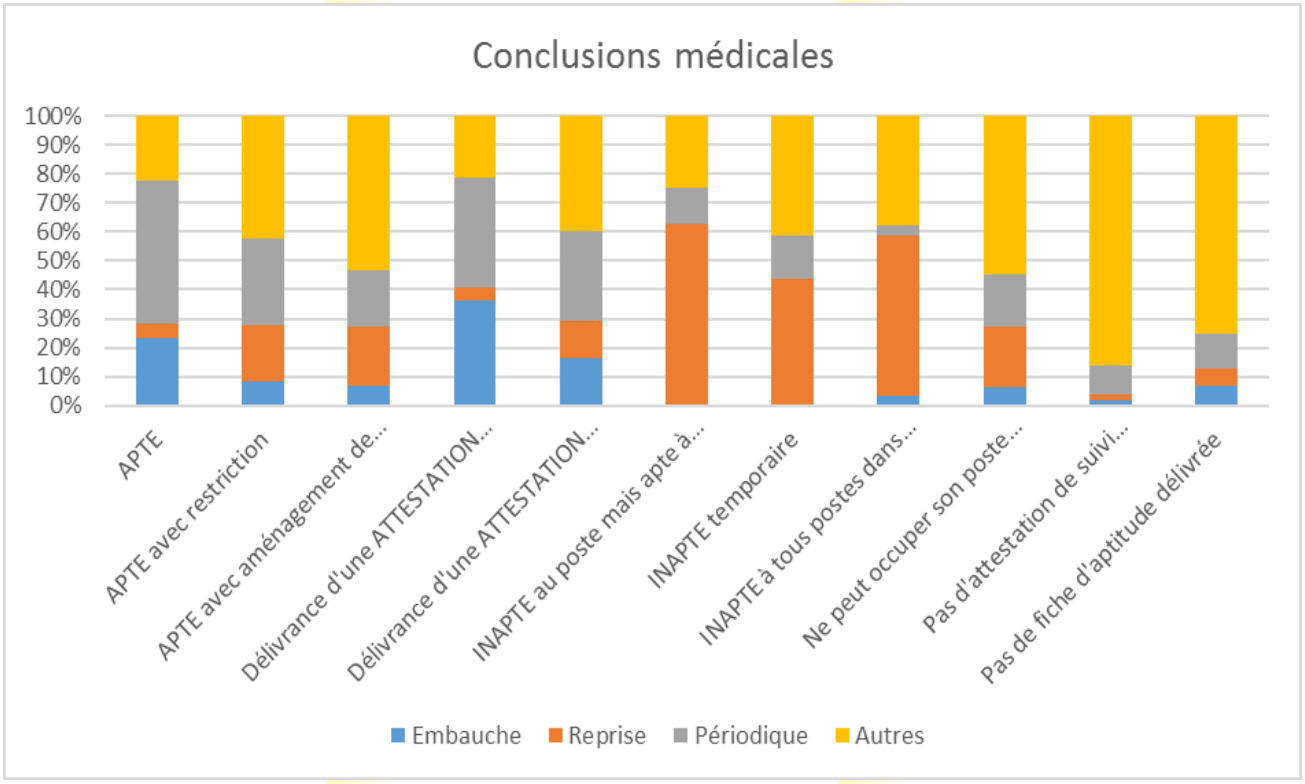

e. L'activité en milieu de travail – AMT

Les actions sur le milieu de travail sont conduites pour le compte d'une entreprise, de plusieurs entreprises ou de secteurs d'activité.
La demande est initiée par le médecin du travail ou l'entreprise - dans ce dernier cas, elle doit être validée par le médecin du travail en charge de l'adhérent - auprès de l'IPRP.
Son traitement se décline en 3 phases - préparation, réalisation, restitution - et peut nécessiter de 1 à plusieurs interventions.

Outre les participations aux réunions de CSE, les études de postes et les visites des lieux de travail, les actions conduites au sein du CISTT sont déclinées comme suit :

- La fiche d'entreprise

La fiche entreprise constitue une base sur laquelle l'employeur pourra élaborer son document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action de prévention et permet au médecin du travail de disposer d'une connaissance du milieu de travail et des postes de travail.
Même si une politique active de réalisation des fiches d'entreprise a été engagée depuis 2014, ce sujet reste est un des enjeux du service avec un engagement de faire progresser le taux de réalisation.

- Les observations et analyses de situations de travail

Les préventeurs réalisent notamment des mesures métrologiques (bruit, éclairage, température…), des études ergonomiques des postes, identification des agents chimiques et risques toxicologiques, formulent des propositions d'amélioration et accompagnent la mise en œuvre des actions retenues.

- Les actions d'information et de prévention

Ces opérations s'adressent à un ensemble de salariés d'un ou plusieurs lieux de travail autour de sujets de prévention tels que l'installation au poste de travail sur écran, les horaires atypiques, le risque chimique et/ou biologique, l'hygiène de vie et l'alimentation, les addictions….

Sur les 3 dernière années, les principales missions du service prévention ont répondu au besoin des entreprises notamment en termes d'évaluation des risques (Document Unique), de métrologie (Bruit, Vibrations, Eclairage), d'études de postes (Ergonomie) et de conseils sur diverses problématiques (prévention des TMS, travail en température, sensibilisation, etc.).
Par ailleurs, l'IPRP participe avec les équipes médicales aux plans d'activités, toujours en cours, relatifs:

- au risque chimique (plan d'activité débuté en 2007),
- aux vibrations affectant le membre supérieur (plan d'activité 2009-2011)
- aux vibrations affectant l'ensemble du corps ainsi qu'au dépistage des apnées du sommeil (plan d'activité 2012-2013; saisie informatique essentiellement).
- à l'informatisation des fiches entreprises (plan d'activité 2016-2021)
- au repérage des postes à risque de TMS (étude épidémiologique et étude de poste, plan d'activité 2016-2021).
- aux différents sujets de sensibilisation mis au point par le service (addictions, risque lié au plomb, travail sur écran, légionellose, etc.)

Ci-après est présenté un descriptif succinct des différentes missions liées aux plans d'activité.

La crise sanitaire de la Covid-19 a fortement impacté les activités de Prévention « classiques » en 2020, ce qui explique la forte baisse d'AMT réalisées. En revanche, nous avons favorisé les actions de sensibilisation sur le coronavirus : gestes barrières, télétravail, plan de déconfinement, etc.

Plans d'activité	Missions
Risque chimique	- Gestion des Fiches de Données de Sécurité, saisie dans le tableur puis archivage - Création et mise à jour des données sur les produits chimiques ainsi que de la hiérarchisation des risques (ERC) - Classement et enregistrement des FDS dans la base de données informatique + rangement en classeur - Rapport de conclusion spécifique à l'adhérent
Fiches entreprises: création, mise à jour, informatisation	- Information et sollicitation des entreprises - Préparation des supports de collecte d'information (analyse préliminaire des risques) - Repérage des dangers en entreprise avec les ASST - Rédaction pluridisciplinaire des fiches entreprises
Etude TMS	- Préparation du questionnaire « salariés » pour la population « agent de service » - Saisie des réponses anonymes sur le programme de gestion statistiques EPIDATA - Exploitation des résultats et rédaction des rapports d'étude à destination des employeurs Rédaction en 2019 du rapport portant sur la population des chaudronniers.
Mise en place d'un logiciel métier	- Déploiement de l'outil et perfectionnement en 2019 - Réunions d'amélioration et de montée de version avec le prestataire - Formation de l'ensemble des collègues aux nouveautés
Sensibilisation sur l'ergonomie du travail sur écran	- Préparation d'un support de sensibilisation avec un médecin du travail - Proposition d'une intervention aux adhérents via les rendez-vous pris pour la rédaction de la fiche entreprise - Réalisation des sensibilisations

De manière plus précise, les activités de l'IPRP sont détaillées ci-après avec le pourcentage de temps dédié (chiffres 2019 et 2020) :

Répartition en 2019	Répartition en nombre d'intervention	% sur total	Répartition en volume horaire	en %
Cumul	**36**	**100%**	114 h 20	100%
Aménagement de poste	**3**	8.3 %	22 h 05	19.5 %
CHSCT/CSE	**1**	2.8 %	2 h 30	2.2 %
Conseil règlementaire	**1**	2.8 %	3 h 15	2.8 %
Conseil risque chimique / Toxicologie	**3**	8.3 %	1 h 00	0.8 %
Etude de poste dans le cadre du Maintien dans l'Emploi	**1**	2.8 %	2 h00	1.7 %
Etude de poste	**11**	30.5 %	38 h 00	33.3 %
Sensibilisation / Information	**2**	5.5 %	3 h 45	3.3 %
Visite bureau	**1**	2.8 %	2 h 30	2.2 %
Visite des lieux de travail pour fiche entreprise	**13**	36.1 %	39 h 15	34.3 %
Métrologie	**0**	0 %	0	0 %

Répartition en 2020	Répartition en nombre d'intervention	% sur total	Répartition en volume horaire	en %
Cumul	**23**	**100%**	52 h 25	100%
Aménagement de poste	**0**	0 %	0 h 00	0 %
CHSCT/CSE	**0**	0 %	0 h 00	0 %
Conseil règlementaire	**2**	9 %	1 h 30	2.8 %
Conseil risque chimique / Toxicologie	**3**	13 %	2 h 30	5 %
Etude de poste dans le cadre du Maintien dans l'Emploi	**2**	9 %	4 h 00	8 %
Etude de poste	**3**	13 %	11 h 45	22 %
Sensibilisation / Information	**5**	22 %	15 h 00	29 %
Visite bureau/atelier	**3**	13 %	4 h 00	8 %
Visite des lieux de travail pour fiche entreprise	**5**	22 %	23 h 40	45 %
Métrologie	**0**	0 %	0	0 %

A ces activités, il faut ajouter les interventions réalisées par les assistantes en santé, sécurité au travail. Il s'agit essentiellement de visites des lieux de travail pour la rédaction de la fiche entreprise.
Au total, les ASST ont réalisé, en 2020, **14 AMT concernant la fiche entreprise** dont 2 mises à jour et 12 créations.
Il s'agissait de **TPE** (moins de 10 salariés) dans **43% des cas** et de PME (moins de 50 salariés) dans 50% des cas.

B. Rappel du cadre d'intervention

a. Les missions du service

Selon l'article L.4622-2 du Code du Travail, les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :

- Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Dans le cadre de son fonctionnement et conformément au principe de mutualisation qui régit l'association, le CISTT met en place des dispositions visant à garantir une équité de traitement entre l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Ces mesures permettent d'assurer une répartition juste et équilibrée des ressources et des services proposés. À ce titre, une attention particulière est portée aux demandes jugées disproportionnées – notamment lorsque celles-ci excèdent dix AMT par an et par adhérent – ou lorsque les sollicitations ne relèvent pas de l'offre socle de services définie par le CISTT. Ces situations font l'objet d'une évaluation afin de préserver l'intérêt collectif et de maintenir une qualité de service équitable pour tous les membres.

En ce qui concerne les missions plus spécifiques du CISTT, les exigences en matière de suivi des salariés exposés aux rayonnements ionisants sont extrêmement fortes et complexes du fait, d'une part, que les entreprises surveillées sont confrontées à une mobilité sur différents chantiers nucléaires, parfois même extérieurs à notre zone géographique ce qui nécessite une vigilance particulière, et, d'autre part, qu'elles sont soumises à des contraintes sévères, y compris en matière de sécurité au travail.

La moindre erreur peut avoir un retentissement qui dépasse les conséquences habituelles d'un tel acte, d'où une ardente obligation d'un comportement complètement irréprochable et d'une vigilance accrue des équipes de santé au travail pour assurer le suivi de ce risque bien particulier.

b. L'équipe pluridisciplinaire

L'article L.4622-8 du Code du Travail indique que :

- les missions des services de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Ces équipes peuvent être complétées par des assistants de services de santé au travail et des professionnels recrutés après avis des médecins du travail. Les médecins du travail animent et coordonnent l'équipe pluridisciplinaire.

c. Projet de service et CPOM

Projet de service : Article L.4622-14 du Code du Travail

- Le service de santé au travail interentreprises élabore, au sein de la commission médico-technique, un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 4622-10. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : Article L.4622-10 du Code du Travail

- Les priorités des services de santé au travail sont précisées, dans le respect des missions générales prévues à l'article L. 4622-2, des orientations de la politique nationale en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, d'amélioration des conditions de travail, ainsi que de son volet régional, et en fonction des réalités locales, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre le service, d'une part, l'autorité administrative et les organismes de sécurité sociale compétents, d'autre part, après avis des organisations d'employeurs, des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et des agences régionales de santé.

Les conventions prévues à l'article L. 422-6 du code de la sécurité sociale sont annexées à ce contrat.
La durée, les conditions de mise en œuvre et les modalités de révision des contrats d'objectifs et de moyens prévus au premier alinéa sont déterminées par décret.

d. Le contexte juridique et technique

L'action et l'organisation des services de santé au travail sont orientées par :

- une législation en vigueur :
  - Loi n°2011-867 du 20 juillet 2011, relative à l'organisation de la médecine du travail ;
  - Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012, applicable au 1er juillet 2012, relatif à l'organisation de la médecine du travail ;
  - Décret n°2012-137, applicable au 1er juillet 2012, relatif à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail ;
  - Circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail ;

- Une planification nationale et régionale
  - Plan National Santé-Travail 2015-2019
  - Plan Régional Santé-Travail 2016-2020

Ce présent projet est donc issu d'une analyse de l'existant, des besoins en santé et sécurité des entreprises adhérentes, et des lignes directrices des plans nationaux et régionaux.

V. Analyse des besoins

A. Identification des besoins et du réseau

L'identification des besoins a été réalisée à partir des éléments à la disposition du service :

- les statistiques de l'étude SUMER
- l'analyse des besoins
- les statistiques AT/MP de la région Auvergne/Rhône-Alpes
- le plan régional en santé au travail

Le réseau existant a également permis de confronter les données pour en extraire les besoins prioritaires :

- DIRECCTE
- CARSAT
- CAP EMPLOI
- Services sociaux du travail

B. Diagnostic territorial régional

Pour élaborer ce projet de service, nous avons par ailleurs étudié les statistiques de la CARSAT Auvergne/Rhône-Alpes relatives à l'année 2018.
D'après le diagnostic territorial publié le 22 décembre 2020, « la région Auvergne-Rhône-Alpes, en 2018, a enregistré 89 873 accidents du travail, soit une moyenne de 38,1 accidents du travail pour 1000 salariés. 6 640 328 journées ont été indemnisées au titre de ces accidents. […] Parmi les 5 grands secteurs d'activité, le secteur de la ***construction*** semble le plus impacté avec un indice de fréquence égal à 63,6. » Suivent les secteurs des services, avec notamment ***les activités d'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement***, ainsi que les activités des ***transports et entreposage*** ; puis le secteur ***des arts, spectacles et activités récréatives***. Le cinquième secteur concerné est celui de la ***production et distribution d'eau/assainissement, gestion des déchets et dépollution***.

Au CISTT, ces secteurs d'activités ne sont que très peu, voire pas du tout, suivis.

C. Analyse chez nos adhérents et indicateurs

Après étude des orientations régionales en matière de santé et travail, et examen des statistiques des accidents du travail et maladies professionnelles de la CARSAT, nous avons souhaité compléter notre analyse des besoins par un état des lieux général en termes de besoins chez nos adhérents.
A ce titre, nous avons interrogé nos bases de données internes (en particulier celles du service prévention) afin de déterminer un indicateur pertinent.

Cette base de données, qui est finalement un outil de suivi des actions menées par le service prévention et l'IPRP en particulier, reprend :

- règlementation, etc.)
- le type d'action (collective ou individuelle)
- l'entreprise concernée (et donc son secteur d'activité)
- le temps passé.

Sur 2018 et 2019, 51 actions en milieu de travail (AMT) ont été réalisées. Elles s'associent à 4 besoins majeurs :

- besoins règlementaires ou normatifs: document unique, fiche entreprise, évaluation du risque chimique
- besoins de prévention primaire mais aussi corrective: étude de poste en particulier
- besoins de sensibilisation : demande de participation à des causeries/sensibilisation et journée de vigilance partagée
- besoins de métrologie

Par ailleurs, 2/3 de ces travaux ont une portée collective (1/3 prévention individuelle).

Le détail est présenté ci-dessous :

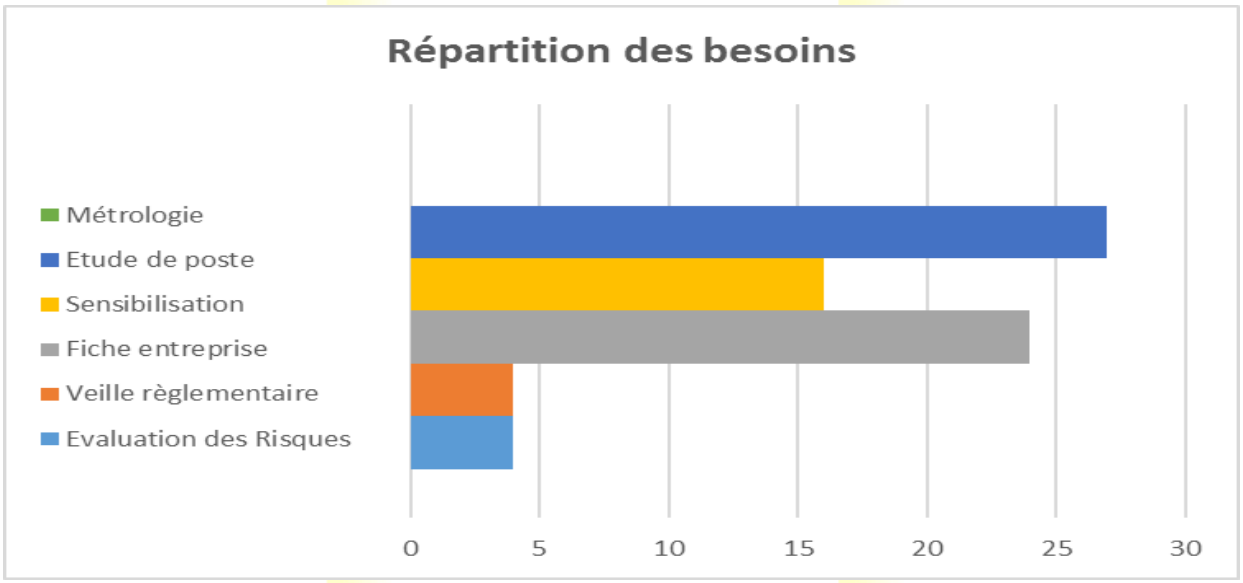

De manière plus précise, les sujets abordés lors de ces interventions en milieu de travail sont les suivants :

- éclairage au poste de travail
- étude ergonomique de poste de travail sur écran
- étude de poste avec un focus sur les manutentions manuelles / pénibilité
- étude de poste et réaménagement dans le cadre du maintien dans l'emploi
- sensibilisation aux risques liés aux addictions
- sensibilisation aux risques liés au plomb
- sensibilisation aux risques liés à la légionnelle
- conseils sur le travail à la chaleur

Nous avons également regardé la typologie des secteurs d'activité demandeurs ainsi que le nombre de salariés concernés par ces AMT :

- 70 entreprises ont été concernées sur cette période-là (principalement des entreprises d'effectif compris entre 1 et 50 salariés)
- pour un total de 3842 salariés, soit 50.4% de la population totale suivie par le service.
- les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services professionnels (ingénierie, inspection, conseil) sont logiquement les plus représentés dans ces demandes : 81%.

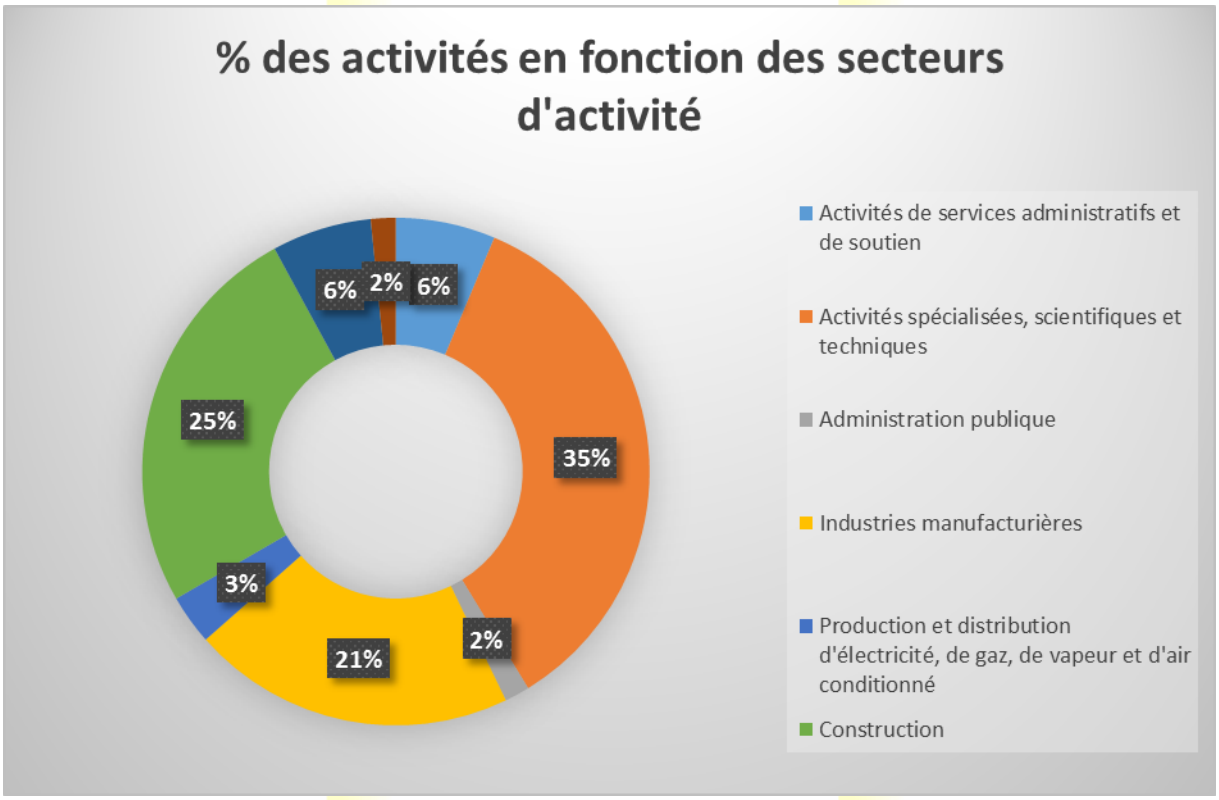
% des activités en fonction des secteurs d'activité
6%
35%
2%
21%
3%
25%
6%
2%
Activités de services administratifs et de soutien
Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Administration publique
Industries manufacturières
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
Construction

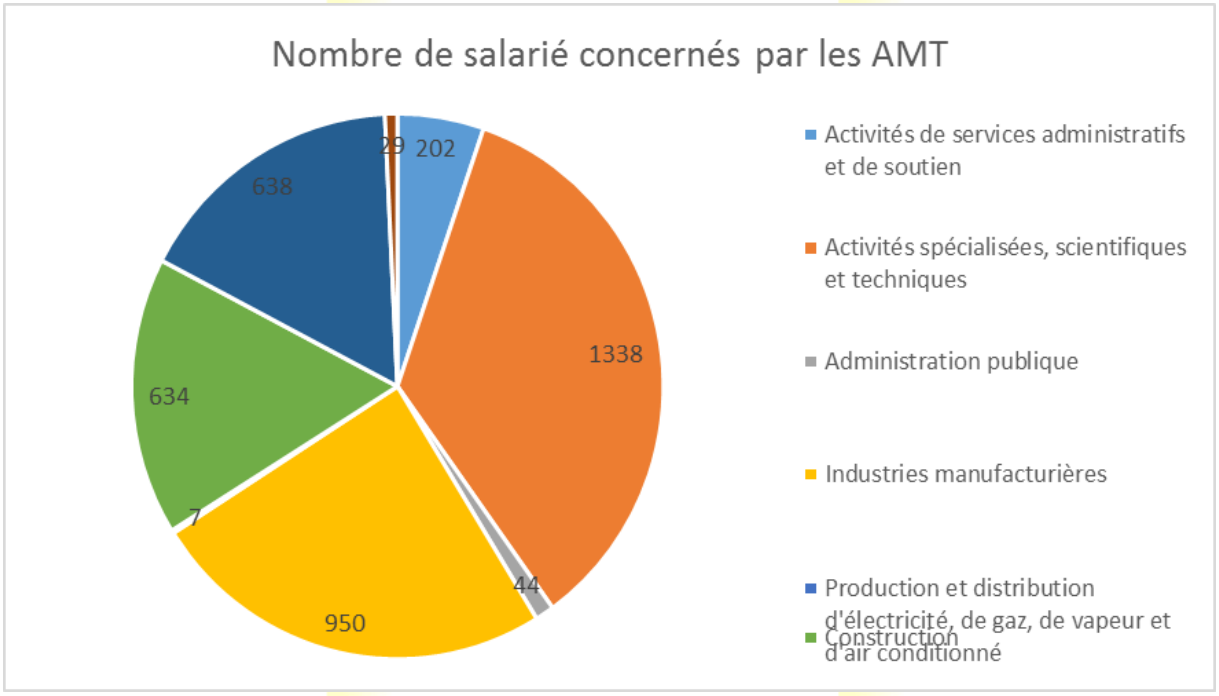
Nombre de salarié concernés par les AMT
202
1338
44
950
634
7
638
29
Activités de services administratifs et de soutien
Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Administration publique
Industries manufacturières
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
Construction

En conclusion, les adhérents expriment principalement un besoin d'aide sur les domaines de :

- la sensibilisation : risque physique et chimique
- la prévention des risques liés : aux gestes et postures, aux manutentions manuelles, aux agents chimiques, aux agents physiques
- la législation : évaluation des risques professionnels.

Hormis ces indicateurs, nous constatons également une demande croissante d'intervention, avis ou information relative :

- aux risques psychosociaux : sollicitation de plus en plus fréquente du psychologue du travail
- au maintien dans l'emploi.

D. Recommandations PRESANSE

Pour élaborer un projet de service en accord avec les orientations du secteur, nous avons enfin étudier **le cahier des charges de l'offre des Services de Santé au Travail interentreprises** du réseau PRESANSE.
Ce dernier a fortement guidé les actions visant l'harmonisation des pratiques, l'élaboration de procédures ainsi que celles liées au projet de labellisation AMEXIST.

Suite aux différentes analyses effectuées, les orientations choisies par le CISTT sont les suivantes.

VI. Stratégie et réponses aux besoins

A. Axe de travail ou missions

Le projet de service s'articule autour des missions principales des services de santé au travail (Article L.4622-2 du Code du Travail) déclinées en différents axes de travail corrélés aux analyses de besoin et indicateurs internes décrits par ailleurs.
Nous avons également choisi de rajouter une mission transversale, celle de la communication (interne et externe), elle-même déclinée par axe de travail.

Chaque axe de travail donne ensuite lieu à une ou plusieurs actions, faisant l'objet de « Fiches actions » reprenant les actions, les acteurs et les indicateurs.

Mission n°1 : Conduire les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel **et**, **conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail […].

- Axe1 : Connaissance de l'entreprise
  - Action 1 : Accueillir, informer et conseiller les adhérents
- Axe 2 : Aide au repérage des besoins de prévention
  - Action 2 : Rédiger et/ou mettre à jour des fiches d'entreprise
  - Action 3 : Créer des indicateurs permettant de déterminer et évaluer les besoins en prévention de nos adhérents
- Axe 3 : Prévention par risque professionnel
  - Action 4 : Aider à l'évaluation préliminaire du risque chimique en tenant compte des poly-expositions (action CPOM possible en lien avec la réforme du 2 août 2021).
  - Action 5 : Accompagner et sensibiliser les entreprises prestataires d'INB dans leur démarche de repérage des postes à risque de TMS
- Axe 4 : Prévention par métiers ou secteurs cibles
  - Action 6 : Accompagner les TPE/PME dans l'évaluation des risques professionnels (outil OIRA travail de bureau)
  - Action 7 : Accompagner les TPE/PME dans l'évaluation des risques professionnels : secteur métallurgie
- Axe 5 : Prévention de la désinsertion professionnelle - PDP
  - Action 8 : Promouvoir et permettre le maintien dans l'emploi des salariés en difficulté (action CPOM)
  - Action 9 : Action de promotion des actions de maintien dans l'emploi (journée dédiée / action CPOM)
  - Action 10 : Enquête sur le devenir des inaptitudes dans le secteur de la sous-traitance nucléaire (observatoire des inaptitudes, action CPOM)
  - Action 11 : Promouvoir la visite de pré-reprise (action CPOM)
  - Action 12 : Mettre en place un partenariat avec un service social

Mission n°2 : Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge

- Axe 6 : Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises
  - Action 13 : Développer des programmes de sensibilisation (ateliers, e-learning)
  - Action 14 : Créer une plaquette de présentation du service
  - Action 15 : Proposer une interface de communication pour les adhérents pour faciliter les communications (adhésion, liste annuelle des effectifs programmation de visites médicales particulières, inscription à des sessions de sensibilisation)
  - Action 16 : Proposer une interface de communication pour les salariés des adhérents

- Axe 7 : Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs
  - Action 17 : Formaliser les différents aspects du suivi médical :
    - périodicité des visites médicales
    - périodicité des examens complémentaires
    - protocole infirmier
    - Visite médicale mi-carrière (45 ans)
    - Visite médicale de fin de carrière (suivi post-professionnel)
  - Action 18 : Créer des indicateurs de suivi
  - Action 19 : Formaliser des ordonnances de prévention liées à l'entretien infirmier

Mission n°3 : Participer au suivi et contribuer à la traçabilité **des expositions professionnelles** et à la **veille sanitaire**

- Axe 8 : Permettre la gestion des données et visites médicales
  - Action 20 : Mettre en place un logiciel interne de gestion des visites médicales

- Axe 9 : Veille sanitaire
  - Action 21 : Organiser la veille sanitaire

Mission support : Communication interne et **Démarche de Progrès**

- Axe 10 : Renforcer notre communication interne
  - Action 22 : Etablir des fiches de postes
  - Action 23 : Formaliser les procédures d'utilisation des appareils médicaux (spirométrie, audiométrie, visiométrie)
  - Acton 24 : Organisation et développement du système d'information
    - Thésaurus commun
    - Règles d'exploitation des données informatisées (Charte informatique)
  - Action 25 : Politique de Ressources Humaines (recrutement, formation, intégration)
    - Politique RH
    - Créer un livret d'accueil nouvel arrivant

- Axe 11 : Engager une démarche de progrès et la pérenniser
  - Action 26 : Démarche de progrès AMEXIST

B. Fiches actions

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°1

Accueillir, informer et conseiller les adhérents

Rédacteur : B.GIRARD — Date de création: 01.03.2021

Type d'action : Action en cours (perpétuelle)

Contexte

- Absence d'informations de l'adhérent sur le rôle et le fonctionnement du CISTT et les actions proposées
- Besoin de connaissance de l'activité de l'entreprise et des risques associés
- Pas de visibilité de l'adhérent sur les actions menées par le service

Pré-requis

- Dossier d'adhésion dûment renseigné
- Déclaration des effectifs et des risques de l'adhérent

Descriptif de l'action

- Etoffer le règlement intérieur en y incluant les modalités et types d'interventions pluridisciplinaires
- Créer une plaquette descriptive des services proposés au CISTT
- Réaliser sur place un premier repérage des risques de l'entreprise (pré-requis à la fiche d'entreprise). Donner les premiers conseils (principes de prévention) découlant de cette observation.

Calendrier prévisionnel

Début : janvier de l'année en cours
Fin : Décembre de l'année en cours
Révision annuelle

Acteurs

- Service administratif
- Service prévention

Résultats attendus

- Collaboration plus efficace avec l'adhérent
- Augmentation du nombre d'actions en milieu de travail
- Implication des ASST

Critères d'évaluation

- Nombre de diffusion des documents administratifs (d'adhésion) par rapport au nombre de nouveaux adhérents
- Nombre de repérage des risques en entreprise par rapport au nombre de nouveaux adhérents
- Retour d'expérience des entreprises impliquées (interrogation par questionnaire)

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 1 : "Connaissance de l'entreprise"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°2

Rédiger et/ou mettre à jour des fiches d'entreprise

Rédacteur : B.GIRARD Date de mise à jour: 01.03.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Manque de connaissance de l'activité de l'entreprise et des risques associés (art.D.4624-37)
- Défaut de certaines Fiches d'Entreprise

Pré-requis

- Repérage des risques par l'ASST

Descriptif de l'action

- Systématiser les visites en entreprise pour la rédaction ou la mise à jour des fiches entreprises
- Créer un modèle informatique pour aider à la rédaction des fiches d'entreprise et systématiser leur mise à jour tous les 5 ans à minima

Calendrier prévisionnel

Début : janvier de l'année en cours
Fin : Décembre de l'année en cours
Puis établissement dans l'année qui suit l'adhésion.
Mise à jour lors de modification importante indiquée par l'employeur et/ou tous les 5 ans

Acteurs

Equipe pluridisciplinaire : Médecin du Travail, IPRP, ASST, IDEST

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de fiche d'entreprise
- Implication du pôle technique : IPRP et ASST

Critères d'évaluation

- Nombre de fiche d'entreprise réalisée par rapport au nombre d'adhérents

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 2 : "Aide au repérage des besoins de prévention"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°3

Créer des indicateurs permettant de déterminer et évaluer les besoins en prévention de nos adhérents

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.01.2019

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Manque de vision sur des besoins communs de nos adhérents
- Difficulté de déterminer des actions communes et pluridisciplinaires pour notre plan d'activité
- Absence de suivi et d'évaluation de nos actions

Pré-requis

- Recensement des actions déjà en cours et prévisionnelles

Descriptif de l'action

- Systématiser la saisie des demandes des entreprises et/ou de l'équipe
- Utiliser un outil pour informatiser ces demandes, les décrire et systématiser leur mise à jour
- Faire un bilan dès la clôture de chaque action afin de réaliser des statistiques

Calendrier prévisionnel

- Début: 2019 avec mise en place d'un outil informatique "métier"
- Evaluation en fin d'année 2019 pour évaluer la pertinence de l'action et envisager des ajustements

Acteurs

Equipe pluridisciplinaire : Médecin du Travail, IPRP, ASST, IDEST
Prestataire : Val Solutions

Résultats attendus

- Visibilité des actions réalisées ou à développer
- Suivi des actions et visibilité sur les actions de prévention post-intervention

Critères d'évaluation

- Statistiques actions achevées/actions planifiées

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 2 : "Aide au repérage des besoins de prévention"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°4

Aide à l'évaluation préliminaire du risque chimique (ACD et CMR) en tenant compte des polyexpositions

Rédacteur : B.GIRARD Date de création : 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte et Objectifs

- Un peu moins de 50% des entreprises adhérentes ont moins de 10 salariés. La plupart n'ont pas de référent en Hygiène Sécurité et Environnement
- Une action santé sur cette problématique peut constituer une porte d'entrée pour traiter d'autres sujets
- Les médecins du travail pourront adapter le suivi médical des salariés en fonction de l'exposition
- Pour l'Assurance Maladie-Risques professionnels, la prévention des risques chimiques est une priorité de depuis près de 15 ans qui se traduit par le programme Risques Chimiques Pros. En région, la Carsat Rhône-Alpes met en œuvre le programme auprès de 400 entreprises des secteurs de l'usinage des métaux, la seconde transformation du bois, les centres de contrôles techniques et les ateliers de réparation de véhicules.

Descriptif de l'action

- Répertorier toutes les Fiches de Données de Sécurité des produits employés par chacun des adhérents
- Recueillir des données sur l'exposition des salariés et les protections employées
- Saisir les informations dans un tableau de pré-évaluation
- Rédiger un rapport d'évaluation préliminaire du risque chimique
- Sensibiliser les employeurs et salariés sur le risque lié à l'utilisation des produits chimiques
- Encourager les adhérents du secteur de la métallurgie à utiliser l'outil Risques Chimiques PROS de la CARSAT pour évaluer leurs risques et les accompagner dans la démarche

Calendrier prévisionnel

- 2021 : Rencontre de l'ingénieur conseil de la CARSAT pour explication de la démarche
- 2022 : sonder les adhérents utilisant des fluides de coupes ou huiles minérales
- 2022 : avancer parallèlement sur l'action CISTT et l'action Risques Chimiques PRO
- 2022 à … : Mise à jour permanente des données sur les produits chimiques et communication aux employeurs (nouvelle réglementation, pénibilité, etc)

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Acteur externe : M.MEHIER (CARAT AURA)

Résultats attendus

- Meilleure connaissance des modalités d'exposition des salariés suivis
- Amélioration des évaluations du risque chimique / connaissance du risque

Critères d'évaluation

- Nombre d'entreprise participant au projet / Nombre prévu

Articulations avec les dispositifs

- PST n°3 : 2016-2020
  - Axe 1 : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention
  - Objectif 3 : Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires
  - Chapitre III-1 : Prévenir l'exposition aux produits chimiques
- Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
  - Article L.4412-1 du Code du Travail

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 3 :"Prévention par risque professionnel"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°5

Accompagner et sensibiliser les entreprises prestataires d'INB dans leur démarche de repérage des postes à risque de TMS

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 15.12.2015

Type d'action : Action en cours

Contexte

Les médecins du travail sont régulièrement sollicités sur des problématiques liées aux troubles musculo-squelettiques et, en particulier, sur des pathologies de l'épaule (déclaration de maladies professionnelles relatives aux tableaux des MP n°57, 69, 97 et 98).
Le secteur d'activité principalement concerné est celui du bâtiment.
Afin d'aider les entreprises dans leur évaluation, nous avons souhaité proposer une aide globale basée sur un engagement important de l'entreprise et des prérequis indispensables. Nous nous sommes intéressés dans un premier temps aux échafaudeurs/calorifugeurs. Dans un second temps, nous avons choisi le secteur de la chaudronnerie, puis à celui du nettoyage industriel en parallèle avec les secteurs de la peinture industrielle et des électriciens.

Descriptif de l'action

- Sollicitation de l'employeur à travers un courrier type décrivant notre action
- Diagnostic par le biais d'un questionnaire de type nordique et d'une étude de poste
- Exploitation des résultats des questionnaires sur un logiciel d'étude statistique EPIDATA
- Déploiement de support de sensibilisation portant sur l'activité physique, la nutrition, les soins ostéopathiques par exemple

Pré-requis

- Recensement des entreprises des secteurs sélectionnés
- Fiche entreprise existante
- Document Unique d'évaluation des risques professionnels rédigé
- Engagement de l'entreprise dans la démarche de prévention

Calendrier prévisionnel

- Courant 2016: recensement des entreprises ciblées et sollicitation des employeurs par le biais d'un courrier explicatif (métier échafaudeur/calorifugeur). Etude épidémiologique et conclusion présentée au CHSCT
- 2017-2019 : recensement des entreprises ciblées et sollicitation des employeurs par le biais d'un courrier explicatif (chaudronnerie). Etude épidémiologique et conclusion envoyée aux adhérents
- 2019-2021 : recensement des entreprises ciblées et sollicitation des employeurs par le biais d'un courrier explicatif (nettoyage/entretien). Etude épidémiologique débutée
- 2020-2022 : recensement des entreprises ciblées et sollicitation des employeurs par le biais d'un courrier explicatif (peintre/électricien). Etude épidémiologique débutée
- 2022-2024 : nouveau secteur d'étude à définir

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire

Résultats attendus

- Réalisation de diagnostic auprès de tous les employeurs identifiés par les médecins
- Réalisation de diagnostics auprès des salariés de chaque entreprise identifiée par les médecins
- Etude d'un lien significatif entre exposition et pathologies (TMS)

Critères d'évaluation

- Nombre d'entreprises impliquées/ Nombre d'entreprises sollicitées
- Nombre d'actions de prévention mises en œuvre/Nombre de dépistages effectués
- Pertinence de l'étude épidémiologique (significativité)

Articulations avec les dispositifs

- PST n°3 : 2016-2020
  Axe 1 : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention
  Objectif 2 : Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité
  Action 1.6 : Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
'- Offre socle des SPSTI

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 3 :"Prévention par risque professionnel"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°6

Accompagner les TPE/PME dans l'évaluation des risques professionnels

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création: 15.03.2013
Date de mise à jour : 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

Les TPE/PME constituent l'essentiel des adhérents du CISTT : 82% des entreprises adhérentes comptent moins de 50 salariés et environ 50% en comprennent moins de 10. Dans ces entreprises, la culture santé et sécurité est moins développée. Afin d'aider ces entreprises à développer cette culture prévention et de créer un lien entre les différents acteurs, le service a décidé de former des Assistants en Santé et Sécurité du Travail (ASST).
En regard des demandes croissantes de sensibilisation à l'aménagement des postes de travail sur écran, nous avons choisi d'intensifier cet accompagnement sur ce thème-là et d'encourager les employeurs à s'inscrire dans la démarche OIRA.

Descriptif de l'action

- Mise en place d'un modèle interne de fiche de repérage des risques en entreprise
- Prise de rendez-vous auprès des structures pour déplacement en milieu de travail afin de repérer les risques, après accord du médecin du travail référent. Accompagnement par l'IPRP possible, après validation
- Proposition de sensibilisation collective et/ou individuelle sur l'installation à un poste de travail sur écran (ergonomie du poste de travail informatique)
- Présentation de la démarche OIRA Travail du Bureau pour l'évaluation des risques

Calendrier prévisionnel

- Janvier 2014 : Prise de fonction de 2 ASST
- Premier semestre 2014 : Préparation d'un modèle de fiche de repérage des risques
- A partir de septembre 2015 : Objectif = ensemble des nouveaux adhérents pris en charge
- 2021 : généralisation des sensibilisations collectives et/ou individuelles sur le travail sur écran et communication sur la démarche OIRA Travail de Bureau

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire

Résultats attendus

- Promotion des actions du service en matière de santé et sécurité au travail
- Développer le partenariat entre les TPE/PME et l'équipe pluridisciplinaire du service

Critères d'évaluation

- Nombre d'entreprises visitées par an / Nombre de TPE/PME adhérentes au service
- Nombre de fiches d'entreprise réalisées
- Nombre de sensibilisation réalisées

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 4 : "Prévention par publics ou secteurs cibles "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°7

Accompagner les TPE/PME dans l'évaluation des risques professionnels : secteur métallurgie

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte

Parmi nos adhérents, une proportion importante des salariés est associée à des activités de métallurgie : serrurerie, monteur, chaudronnerie, tuyauterie, plomberie, mécanique, beaucoup de corps de métier sont représentés sur les installations nucléaires de base. Après contact avec la CARSAT AURA, nous avons décidé de nous rapprocher de Mme DALLOY (CARSAT Nord-Picardie) afin de proposer notre aide au test des nouveaux outils OIRA concernant ce secteur. Dans l'affirmative, nous pourrons proposer une aide globale basée sur un engagement important de l'entreprise et des prérequis indispensables.

Pré-requis

- Fiche entreprise existante
- Document Unique d'évaluation des risques professionnels rédigé
- Sondage auprès des adhérents du secteur professionnel concerné

Descriptif de l'action

- Sollicitation de l'employeur à travers un courrier type décrivant notre action
- Diagnostic des besoins en prévention de l'entreprise
- Aide au test de l'outil OIRA pour perfectionnement

Calendrier prévisionnel

- 2021 : sondage des adhérents et prise de contact avec la CARSAT Nord-Picardie

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- CARSAT Nord-Picardie
- UIMM

Résultats attendus

- Mobilisation et engagement des entreprises
- Aide à l'évaluation des risques professionnels chez les TPE

Critères d'évaluation

- Nombre d'entreprises sollicitées / Nombre de réponses
- Nombre de tests réalisés

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 4 : "Prévention par métiers ou secteurs cibles "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°8

Promouvoir et permettre le maintien dans l'emploi des salariés en difficulté

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création: 01.02.2016
Date de mise à jour : 01.02.2021

Type d'action : Action en cours (perpétuelle)

Contexte

- Problématique du maintien dans l'emploi : enjeu majeur pour les entreprises au regard de l'allongement de la durée de vie, du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies professionnelles, etc.
- Réforme des retraites: l'âge légal de départ à la retraite est repoussé.
- En 2020, sur 7073 examens : 524 visites de reprise (hors maternité), 29 avis d'inaptitude, 854 avis d'aptitude avec restriction ou aménagement de poste
- Contractualisation avec CARSAT : prévention de la désintertion professionnelle

Descriptif de l'action

- Création d'une cellule maintien dans l'emploi
- Recenser l'ensemble des situations d'inaptitude prononcées sur une année entière (nombre, secteurs professionnels concernés, motifs)
- Recueillir les données sur la santé et le travail du salarié (adéquation santé-travail)
- Orienter le salarié selon ses besoins vers l'interlocuteur approprié

Calendrier prévisionnel

- Action débutée en 2013 par des réunions avec le SAMETH Drôme-Ardèche (aujourd'hui CAP EMPLOI)
- 2017 : Début du recensement des situations d'inaptitudes professionnelles
- 2022 : Création de la cellule maintien dans l'emploi

Acteurs

- Médecins du travail, IDEST, IPRP
- Intervenant extérieur : CAP EMPLOI, CARSAT

Résultats attendus

- Statistiques régionales
- Limitation du nombre de situations précaires suite à une inaptitude
- Aide à la prise en charge du salarié en difficulté à son poste de travail

Critères d'évaluation

- Nombre d'avis d'aptitude, d'aptitude avec restrictions ou aménagement, d'inaptitude
- Nombre de situations traitées dans le cadre du maintien dans l'emploi

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 5 : "Prévention de la désinsertion professionnelle"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°9

Action de promotion des actions de maintien dans l'emploi

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte

Dans le cadre d'une journée nationale PRESANCE sur le thème du maintien dans l'emploi, que nous n'avons malheureusement pas pu organiser à cause de la situation sanitaire, nous souhaitons maintenir ces sensibilisations annuelles en collaboration avec les acteurs locaux en charge des différentes thématiques abordées.

Descriptif de l'action

- Choix d'un thème à promouvoir
- Consultation des acteurs locaux en lien avec le thème
- Information des adhérents sur le projet
- Organisation de la journée : invitation, publication, communication, logistique, etc

Calendrier prévisionnel

- 2021 : Action de promotion du maintien dans l'emploi en collaboration avec CAP EMPLOI 26

Acteurs

Equipe pluridisciplinaire
CAP EMPLOI 26

Résultats attendus

- Augmentation des dossiers de maintien dans l'emploi ouverts

Critères d'évaluation

- Nombre d'entreprises participantes / Nombre d'entreprises sollicitées
- Enquête de satisfaction diffusée aux participants

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 5 : "Prévention de la désinsertion professionnelle"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°10

Enquête sur le devenir des inaptitudes dans le secteur de la sous-traitance nucléaire

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Problématique du maintien dans l'emploi : enjeu majeur pour les entreprises au regard de l'allongement de la durée de vie, du vieillissement de la population, de l'augmentation des
- En 2020, sur 7073 examens : 524 visites de reprise (hors maternité), 29 avis d'inaptitude, 854 avis d'aptitude avec restriction ou aménagement de poste

Descriptif de l'action

- Recenser l'ensemble des situations d'inaptitude prononcées sur une période
- Caractériser la situation professionnelle du salarié suite à l'inaptitude définitive
- Etablir des statistiques sur le devenir professionnel et l'efficacité du maintien dans l'emploi

Calendrier prévisionnel

- 2020 : mise en place de l'observatoire des inaptitudes

Acteurs

Médecins du travail, IDEST, IPRP
CAP EMPLOI 26

Résultats attendus

- Evaluation de l'efficacité du dispositif de PDP mis en œuvre

Critères d'évaluation

- Nombre de salariés toujours en situation de travail suite à inaptitude prononcée au CISTT

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 5 : "Prévention de la désinsertion professionnelle"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°11

Promouvoir la visite de pré-reprise

Rédacteur : B.GIRARD Date de mise à jour: 01.02.2021

Type d'action : Action à réaliser

Contexte

Le nombre de visite médicale de pré-reprise est bien inférieure à celui des visites médicales de reprises.
Certains retours montrent que ce type de motif de rendez-vous est mal connu de l'employeur et du salarié.

Descriptif de l'action

- Mise en place d'un outil documentaire de promotion de la visite de pré-reprise
- Communication via la plate-forme adhérent et la plate-forme salarié

Calendrier prévisionnel

- 2022 : création d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour l'élaboration d'outils de communication
- 2022 : diffusion de l'information auprès des adhérents et des salariés

Acteurs

- Groupe de travail pluridisciplinaire : médecin du travail, IDEST, IPRP

Résultats attendus

- Promotion des actions du service en matière de santé et sécurité au travail
- Développer le partenariat entre les adhérents et l'équipe pluridisciplinaire du CISTT

Critères d'évaluation

- Evolution du nombre de visite de pré-reprise réalisée

Articulations avec les dispositifs

- Cahier des charges de l'offre des Services de Santé au Travail Interentreprises

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 5 : "Prévention de la désinsertion professionnelle"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°12

Mettre en place un partenariat avec un service social

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création: 15.03.2013
Date de mise à jour: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

L'évolution permanente de l'organisation du travail et les différentes restructurations multiplient les demandes, tant des salariés que des employeurs, dans le champ des risques psychosociaux. Les accords interprofessionnels sur le stress en 2008, sur le harcèlement en 2010 et le plan d'urgence "Prévention du stress au travail" lancé en 2009 ont participé à une prise de conscience collective.

A son échelle, le service a donc décidé de fournir aux salariés concernés un accompagnement personnalisé grâce à l'intervention d'un psychologue du travail puis, plus récemment, avec une assistante sociale.

Descriptif de l'action

- Présence d'un psychologue du travail à la demande
- Présence d'une assistante sociale et attribution d'une vacation périodique

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2013 : Validation du projet
- Mai 2013 : Signature de la convention entre le CISTT et le psychologue du travail. Intervention du psychologue du travail sur appel téléphonique
- **2016: Sollicitation du psychologue du travail pour une intervention en groupe d'analyses des pratiques sur "comment aborder et intervenir sur le sujet des RPS"**
- 2017: élargissement de la méthode à des services d'Assistantes Sociales

Acteurs

- Médecins du travail
- Psychologue du travail
- Service administratif

Résultats attendus

- Accompagnement des entreprises dans la prévention des RPS (intervention en entreprise)
- Apport d'un soutien psychologique aux salariés suivis (consultation au sein du CISTT)
- Aide aux médecins du travail (pour urgences psychologiques ou autres)

Critères d'évaluation

- Nombre de consultations effectuées / Besoins évalués par les médecins du travail
- Nombre d'actions réalisées en milieu de travail / Nombre d'adhérents

Articulations avec les dispositifs

- PST n°3 : 2016-2020

Axe 1 :Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention

Objectif 3 : Cibler des risques prioritaires

Chapitre III-3 : Prévenir les Risques Psychosociaux

Références au Projet de service

- Mission n°1 / Axe 5 : " Prévention de la désinsertion professionnelle - PDP "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°13

Développer des programmes de sensibilisation (ateliers, e-learning)

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à réaliser

Contexte

La crise sanitaire liée au coronavirus nous a conduit à mener des sensibilisations à distance et à continuer à instruire les salariés quant aux risques professionnels.
L'objectif est donc de pérenniser ces pratiques et de proposer par la suite des parcours de sensibilisations en e-learning.

Descriptif de l'action

- Construire, en groupe de travail, des supports de communication papier ou web
- Proposer des ateliers de sensibilisations collectifs sur des thèmes choisis avec l'équipe pluridisciplinaire
- Développer des sensibilisations en e-learning

Calendrier prévisionnel

- 2022 : Constitution du groupe de travail pluridisciplinaire
- 2022-2026 : développement des ateliers de sensibilisations collectifs
- 2022-2026 : réflexion sur la possibilité de mettre en ligne des supports : quels outils ?
- 2027 : mise en ligne d'un outil en e-learning

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Direction

Résultats attendus

- Participation active des adhérents
- Améliorer la qualité des prestations au service des adhérents
- Augmenter la satifaction des adhérents quant à notre offre de service

Critères d'évaluation

- Nombre de e-learning proposé/ Nombre de e-learning réalisé
- Questionnaire de satisfaction sur les modalités de réalisation
- % d'entreprises distinctes ayant bénéficié de sensibilisation sur une période de 5 ans
- % d'entreprises distinctes ayant bénéficié de conseils sur une période de 5 ans
- % de salariés distincts ayant bénéficié de sensibilisation sur une période de 5 ans
- % de salariés distincts ayant bénéficié de conseils sur une période de 5 ans

Articulations avec les dispositifs

- Cahier des charges de l'offre de SSTI - PRESANSE
  Chapitre 3.4.1

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 6 : "Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°14

Créer une plaquette de présentation du service

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Manque de visibilité sur l'organisation du service et sur les actions menées

Descriptif de l'action

- Etablir une liste des compétences disponibles dans le service
- Décrire le dispositif engagé dans le projet de service
- Répertorier ces informations dans une plaquette d'information

Calendrier prévisionnel

- Début 2021 : proposition d'une maquette
- Courant 2021 : création et diffusion de l'information
- 2022 : diffusion via les plate-formes adhérents et salariés

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Direction
- Intervenant externe : Imprimeur GRAPHOT

Résultats attendus

- Visibilité des acteurs et actions du service
- Communication externe améliorée
- Augmentation des AMT

Critères d'évaluation

- Satisfaction des nouveaux adhérents

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 6 : "Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°15

Proposer une interface de communication pour les adhérents pour faciliter les communications (adhésion, liste annuelle des effectifs programmation de visites médicales particulières, inscription à des sessions de sensibilisation)

Rédacteur : B.GIRARD — Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte
- Manque de visibilité sur l'organisation du service et sur les actions menées
- Besoin de communication rapide, surtout en période particulière telle qu'une crise sanitaire

Descriptif de l'action
- Déterminer un cahier des charges des besoins en communication
- Evaluer les outils existants et définir un prestataire
- Procéder au paramétrage de l'outil avec le prestataire
- Définir les informations administratives à communiquer aux adhérents (dossier d'adhésion,
- Administrer l'outil de communication

Calendrier prévisionnel
- 2020 : cahier des charges avec Val Solutions
- 2021 : paramétrage avec Val Solutions
- 2021-2022 : mise en ligne de la plate-forme adhérents

Acteurs
- Equipe pluridisciplinaire
- Direction
- Intervenant externe : Val Solutions

Résultats attendus
- Visibilité des acteurs et actions du service
- Mise à disposition des documents administratifs
- Communication externe facilitée

Critères d'évaluation
- Nombre de visites sur le site internet

Articulations avec les dispositifs
/

Références au Projet de service
- Mission n°2 / Axe 6 : "Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°16

Proposer une interface de communication pour les salariés des adhérents

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Manque de visibilité sur l'organisation du service et sur les actions menées

- Besoin de communication rapide, surtout en période particulière telle qu'une crise sanitaire

Descriptif de l'action

- Déterminer un cahier des charges des besoins en communication
- Evaluer les outils existants et définir un prestataire
- Procéder au paramétrage de l'outil avec le prestataire
- Définir les informations administratives à communiquer aux adhérents (dossier d'adhésion,
- Administrer l'outil de communication

Calendrier prévisionnel

- 2020 : cahier des charges avec Val Solutions
- 2021 : paramétrage avec Val Solutions
- 2021-2022 : mise en ligne de la plate-forme salariés

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Direction
- Intervenant externe : Val Solutions

Résultats attendus

- Visibilité des acteurs et actions du service
- Mise à disposition des documents administratifs (convocation, documents de fin de visite,
- Communication externe facilitée

Critères d'évaluation

- Nombre de visites sur le site internet
- Nombre de rendez-vous pris via la plate-forme

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 6 : "Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°17

Formaliser les différents aspects du suivi médical :
• périodicités des visites médicales
• périodicités des examens complémentaires
• protocole infirmier
• Visite médicale mi-carrière (45 ans)
• Visite médicale de fin de carrière (suivi post-professionnel)

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création: 15.03.2013
Date de mise à jour: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Réforme de l'organisation de la médecine du travail (décrets n°2012-135 et n°2012-137 du 30 janvier 2012)
- Code du Travail : art.R4623-14 du Code du Travail modifié par décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016

Descriptif de l'action

- Définir une périodicité pour les visites et examens médicaux
- Formaliser dans un référentiel les différents actes effectués et leur périodicité en fonction des catégories de travailleurs
- Rédiger un protocole infirmier, prévu à l'article R.4623-14 du Code du Travail, encadrant les modalités de prise en charge d'un salarié lors d'un entretien infirmier

Calendrier prévisionnel

- Premier semestre 2021 : groupe de travail sur la définition des examens et périodicités, et du protocole infirmier
- Deuxième semestre 2021 : Validation du référentiel et mise en place

Acteurs

- Médecins du travail
- IDEST

Résultats attendus

- Harmonisation des pratiques médicales selon un référentiel commun
- Assurer un suivi médical des salariés en accord avec les orientations réglementaires

Critères d'évaluation

- Nombre et typologie des examens réalisés
- Nombre de salariés suivis (évolution annuelle)

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 7 : "Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°18

Créer des indicateurs de suivi

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à réaliser

Contexte

- Cahier des charges de l'offre des Services de Santé au Travail Interentreprises
- Engagement dans la démarche de labellisation AMEXIST

Descriptif de l'action

- Déterminer des indicateurs de suivi autant sur le plan médical que sur le plan AMT
- Déterminer des indicateurs de suivi relatif au processus de labellisation : politique RH, développement durable, immobilière, etc
- Suivre l'évolution des indicateurs et adapter notre réponse

Calendrier prévisionnel

- 2022 : formation d'un groupe de travail pluridisciplinaire
- 2022 : création d'indicateurs et mise en œuvre
- 2023 : point en fin d'année sur la vie des indicateurs et leur pertinence ; ajustements

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Direction

Résultats attendus

- Engagement dans une politique de Qualité des processus

Critères d'évaluation

Evaluation du dispositif tout au long du projet par l'ensemble des acteurs impliqués
- Nombre d'indicateurs pertinents au bout de 12 mois / Nombre d'indicateurs proposés

Articulations avec les dispositifs

- Cahier des charges de l'offre de SSTI - PRESANSE
- Grille AMEXIST

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 7 : "Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°19

Formaliser des ordonnances de prévention liées à l'entretien infirmier

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à réaliser

Contexte

L'ordonnance de prévention permet de restituer de manière individualisée à chaque salarié le contenu de l'entretien médico-professionnel :
- informations sur les principaux risques auxquels il est exposé
- synthèse des principaux conseils de prévention et des problématiques de santé liés au poste de travail
- modalités de contact des professionnels de santé du SSTI

Descriptif de l'action

- Définir un cahier des charges de l'ordonnance de prévention au CISTT
- Harmoniser le thésaurus
- Utilisation de l'outil informatique "Préventiel"
- Organiser une sensibilisation/formation des différents acteurs
- Diffusion via la plate-forme salarié ADELINE

Calendrier prévisionnel

- premier semestre 2022 : création du groupe de travail et détermination du cahier des charges de l'ordonnance de prévention du CISTT
- 2023 : diffusion des premières ordonnances de prévention

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Direction
- Val Solutions

Résultats attendus

-Supports de prévention précis et complets

Critères d'évaluation

- Nombre d'ordonnance de prévention diffusée par rapport au nombre de visites médicales effectuées

Articulations avec les dispositifs

'- Cahier des charges de l'offre de SSTI - PRESANSE

Références au Projet de service

- Mission n°2 / Axe 7 : " Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°20

Mettre en place un logiciel interne de gestion des visites médicales

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 16.01.2018

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Besoin d'harmonisation du thésaurus, des pratiques des secrétariats médicaux
- Conformité au DMST
- Evolutions réglementaires concernant la santé au travail
- Arrêt de l'exploitation du programme interne cause retraite informaticien

Descriptif de l'action

- Définir un cahier des charges des besoins pluridisciplinaires
- Harmoniser le thésaurus
- S'assurer de l'adéquation cahier des charges / solution retenue par la constitution de groupe de projet, COPIL, CODIR avec le prestataire (test, recette, reprise, mise en production)
- Organiser une formation des différents acteurs

Calendrier prévisionnel

- 2018: enclenchement des groupes de travail pour détermination besoins puis formation
- 2019: mise en production du logiciel et formation administrateurs
- 2021 : mise à jour des thésaurus médicaux
- 2022 : exploitation du produit pour les ordonnances de prévention

Acteurs

- Direction et Service administratif
- Equipe pluridisciplinaire
- Val Solutions

Résultats attendus

- Données statistiques exploitables
- Rapports annuels médicaux harmonisés
- Simplification du secrétariat médical (convocation, suivi de la réalisation des examens complémentaires, saisie de la VM, etc) et administratif (facturation)

Critères d'évaluation

- % de DMST informatisés
- % de réponses du CISTT aux demandes de visites effectuées, par les entreprise, dans les délais permettant une conformité réglementaire

Articulations avec les dispositifs

'- Cahier des charges de l'offre de SSTI - PRESANSE

Références au Projet de service

- Mission n°3 / Axe 8 : " Permettre la gestion des données et visites médicales"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°21
Organiser la veille sanitaire

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création: 15.12.2015
Date de mise à jour : 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte
- Article L.4622-2 du Code du Travail: les services de santé au travail […] participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Descriptif de l'action
- Formaliser les échanges émanant du médecin inspecteur régional vers les médecins du travail et la direction
- Organiser le transfert des informations émanant des médecins du travail vers le médecin inspecteur régional

Calendrier prévisionnel
- 2013 : mise en place de l'organisation de l'action
- Début 2014 : déploiement du dispositif

Acteurs
- Médecins du travail
- Médecin inspecteur régional

Résultats attendus
- Traçabilité des éléments relatifs à la veille sanitaire

Critères d'évaluation
- Nombre et type d'éléments de veille sanitaire transmis dans l'échange

Articulations avec les dispositifs
/

Références au Projet de service
- Mission n°3 / Axe 9 : " Veille sanitaire "

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°22

Etablir des fiches de postes

Rédacteur : B.GIRARD

Date de création : 15.03.2017
Date de mise à jour: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte

- Absence de formalisation des missions de chaque acteur du service
- Mauvaise connaissance des activités de chacun
- Absence d'homogénéité dans les activités

Descriptif de l'action

- Lister les activités liées à chaque poste de travail du service (en lien avec le DUER)
- Rédiger des fiches de postes reprenant les activités et les moyens disponibles

Calendrier prévisionnel

- Début : 1er semestre 2021. Création des fiches et validation par un groupe de travail
- Fin : 2ème semestre 2021. Association au DUER

Acteurs

- Direction du service
- Référent métier

Résultats attendus

- Visibilité améliorée des activités de chaque salarié du service
- Amélioration de la communication interne
- Facilitation de l'accueil des nouveaux adhérents

Critères d'évaluation

- Audit de procédure

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission support / Axe 10 : "Renforcer notre communication interne"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°23

Formaliser les procédures d'utilisation des appareils médicaux (spirométrie, audiométrie, visiométrie)

Rédacteur : B.GIRARD Date de création : 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte

- Absence de procédure écrite pour l'emploi des appareils d'examens médicaux complémentaires
- Une seule personne référente en cas de panne ou non-connaissance de la pratique

Descriptif de l'action

- Répertorier chaque tâche à reproduire pour la bonne conduite d'un examen complémentaire
- Rédiger une procédure d'utilisation pour chaque appareil
- Informer et sensibiliser tout nouvel utilisateur
- Diffuser les procédures à l'ensemble du personnel susceptible d'employer les appareils décrits

Calendrier prévisionnel

Premier semestre 2022 : Rédaction des procédures et diffusion

Acteurs

- IPRP
- Secrétaires médicales
- IDEST

Résultats attendus

- Harmonisation et perfectionnement des pratiques
- Intervention de personnel remplacant facilitée
- Réalisation des examens de façon autonome

Critères d'évaluation

- Nombre d'examens réalisés / Nombre d'examens prescrits
- Satisfaction des utilisateurs

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission support / Axe 10 : "Renforcer notre communication interne"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°24

Organisation et développement du système d'information
Thésaurus commun

Rédacteur : B.GIRARD Date de mise à jour: 15.12.2015

Type d'action : Action à développer

Contexte
- Recommandations HAS sur constitution de DMST
- Globalisation des données dans un but de collecte nationale

Descriptif de l'action

- Choix du thésaurus retenu et paramétrage
- Organiser le renseignement informatique de l'ensemble de l'activité médicale et des actions
- Sensibiliser et former les acteurs à la saisie systématique d'information selon le thésaurus

Calendrier prévisionnel
- 2019 : mise en place
- Actualisation et mise à jour périodique selon recommandations

Acteurs
- Equipe pluridisciplinaire
- Val Solutions

Résultats attendus
- Harmonisation des vocabulaires médicaux
- Partage de données possédant un socle commun inter-SST

Critères d'évaluation
- Mise à jour des données selon date réglementaire

Articulations avec les dispositifs
/

Références au Projet de service
- Mission support / Axe 10 : "Renforcer notre communication interne"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°24-1

Organisation et développement du système d'information
Règles d'exploitation des données informatisées (Charte informatique)

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action en cours

Contexte
- Règlement Général de Protection des Données
- Règlement intérieur
- Digitalisation de toutes les données médico-techniques

Descriptif de l'action
- Préciser les règles d'utilisation des outils informatiques dans une charte informatique
- Sensibiliser et former les acteurs à la sécurité informatique
- Contrôler le respect des règles établies

Calendrier prévisionnel
- 2019 : Rédaction de la charte informatique
- Présentation à toute nouvelle embauche

Acteurs
- Délégué à la Protection des données
- Direction
- Print07

Résultats attendus
- Amélioration de l'utilisation de l'outil informatique
- Zéro perte de donnée informatique

Critères d'évaluation
- Résultat d'audit interne sur respect des règles
- Questionnaire utilisateur

Articulations avec les dispositifs
/

Références au Projet de service
- Mission support / Axe 10 : "Renforcer notre communication interne"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°25

Politique de Ressources Humaines (recrutement, formation, intégration) - Créer un livret d'accueil nouvel arrivant

Rédacteur : B.GIRARD Date de création : 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte

L'objectif du livret d'accueil, pour le nouvel embauché, est de faciliter la découverte de son nouveau cadre de travail et ainsi de favoriser son intégration dans l'entreprise.

Descriptif de l'action

- Création d'un groupe de travail multi-métier
- Définition des activités, procédures et organisation de la structure
- Rédaction sous forme de livret illustré
- Validation par la direction
- Edition du livret d'accueil et diffusion à tout nouvel arrivant

Calendrier prévisionnel

- 2022 : Organisation du groupe de travail pour rédaction des divers protocoles
- 2023 : Livret d'accueil opérationnel

Acteurs

- Equipe pluridisciplinaire
- Service administratif
- Direction

Résultats attendus

- Edition d'un livret d'accueil décrivant l'organisation du CISTT, validé par la Direction

Critères d'évaluation

- Questionnaire satisfaction nouvel arrivant

Articulations avec les dispositifs

/

Références au Projet de service

- Mission support / Axe 10 : "Renforcer notre communication interne"

Projet de service 2022-2027

FICHE ACTION N°26
Démarche de progrès AMEXIST

Rédacteur : B.GIRARD Date de création: 01.02.2021

Type d'action : Action à développer

Contexte
- Cahier des charges de l'offre des SSTI - PRESANSE
- Absence de processus qualité interne au CISTT
- Développement des labellisations AMEXIST auprès des SSTI

Descriptif de l'action
- Nomination d'un référent qualité en charge du processus de labellisation
- Rédaction des différents document répondant aux attentes AMEXIST
- Préparation de l'audit de labellisation

Calendrier prévisionnel
- 2ème semestre 2021 : traitement de la grille AMEXIST
- fin 2021 : sollicitation d'un auditeur AFNOR pour audit blanc
- mai 2022 : réalisation de l'audit de labellisation
- 2022-2027 : maintien de la labellisation / amélioration continue

Acteurs
- IPRP
- Direction
- Référent métier

Résultats attendus
- Obtention de la labellisation AMEXIST de niveau 2
- Développement de l'image de marque du service

Critères d'évaluation
- Nombre de fiches entreprises informatisées/Nombre d'adhérents
- % d'utilisation du programme (ergonomie)

Articulations avec les dispositifs
/

Références au Projet de service
- Mission support / Axe 11 : "Engager une démarche de progrès et la pérenniser"

C. Moyens supports à mettre en œuvre

Afin de mettre en œuvre le projet de service, différents moyens ont été ou vont être déployés :

- Outils d'information : plaquette de présentation du service, formalisation des postes, des pratiques médicales, etc., tous ces moyens sont décrits et seront développés dans la mission « Communication ». Cela contribuera à l'harmonisation des pratiques et du thésaurus employé. Ils seront mis en place au cours du projet, ou en amont, et permettront de réaliser correctement les missions parallèles.

- Ressources humaines. Le service a choisi une politique de développement des ressources humaines par :
  - Le recrutement de deux infirmières en santé au travail
  - La mise en place d'un partenariat avec un psychologue du travail
  - La mise en place d'un partenariat avec un service social

- Investissements financiers : changement de logiciel métier et achat de matériel informatique associé entre autres

- Démarche de progrès. Cette démarche a été envisagée mais non programmée dans le précédent projet de service.
  La démarche AMEXIST orientera ce projet de service dans la façon d'en réaliser un suivi efficace ainsi que dans la constitution de certaines actions.
  Elle est le point de départ d'une boucle d'amélioration continue, développée dans ce projet de service.

VII. Evaluation du projet de service/Démarche de progrès

A. Trois types d'actions

Dans le projet de service, nous distinguons 3 types d'actions :

- les actions déjà existantes ou réalisées : ce sont des actions qui ont été débutées en amont de ce projet de service, qui ont déjà été évaluées et dont l'application peut être toujours en cours et/ou perpétuelles ;
- les actions en cours de développement (débutées en début d'année 2022) : l'évaluation portera sur la mise en œuvre ;
- les actions à développer : l'évaluation portera sur la conduite de l'action et sur son déploiement.

B. La méthodologie de suivi du projet

a. Les modalités d'évaluation

Des critères sont définis pour chaque action et précisés dans les fiches « Action » correspondantes. Ceux-ci ont pour finalité d'évaluer à travers des données quantitatives et/ou qualitatives, la pertinence, l'efficacité et la réussite de l'action. Ils sont choisis en fonction des données pouvant être recensées et de l'objectif fixé.

b. Le référent d'action

Un référent sera assigné à chaque action. Il s'agira de la direction pour les actions de type « administratif », d'un médecin du travail pour les actions de type « santé », de l'IPRP pour les actions de type « technique » et le suivi sera conjoint pour des actions « organisationnelles ». Le référent assurera le suivi de l'action, à l'aide des indicateurs prédéfinis. Il transmet les indicateurs à la Commission Médico-Technique qui sera responsable du suivi du projet dans son ensemble.

c. Le responsable du suivi

La Commission Médico-Technique, responsable du suivi du projet de service, procède à une analyse des résultats et retours afin de :

- Déterminer si les critères d'évaluation sont exploitables et pertinents ;
- Evaluer le degré d'avancement de l'action ;
- Déterminer les ajustements nécessaires et les suites éventuelles à donner ;
- Analyser la réussite des projets (écarts par rapport aux objectifs, difficultés rencontrées, satisfaction du client (interne ou externe)).

Une évaluation, ou un jalon d'avancement, du projet de service dans sa globalité sera effectué à chaque réunion de la Commission Médico-Technique.

Au terme des 5 ans du projet de service, la reconduction, l'ajustement ou la fin d'une action pourront être décidés.

VIII. Annexe

A. Planning prévisionnel des actions associées au projet de service

CISTT Santé au Travail

Rédacteur: B.GIRARD

màj 26/05/2021

Projet de service 2022-2027

Fin programmée de l'action
Début programmé de l'action
Passage action permanente
Action en pause ou retardée
Action en cours
Fin réelle de l'action
Début réel de l'action
Action abandonnée

Thème	Action n°	Objectif	Objectifs opérationnels	Acteurs	2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
					1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Connaissance de l'entreprise	1	Accueillir, informer et conseiller les entreprises	Etoffer le règlement intérieur en y incluant les modalités et types d'interventions pluridisciplinaires	*Direction*			•																									
			Créer une plaquette descriptive des services proposés au CISTT	*Pôle prévention*			•																									
			Réaliser sur place un premier repérage des risques de l'entreprise (pré-requis à la fiche d'entreprise). Donner les premiers conseils (principes de prévention) découlant de cette observation.	*IPRP/ASST*			•																									
Aide au repérage des besoins de prévention	2	Rédiger et/ou mettre à jour les fiches d'entreprise	Systématiser les visites en entreprise avec les nouveaux adhérents pour la rédaction de la fiche entreprise	*Pôle prévention*			•																									
			Créer un modèle informatique pour aider à la rédaction des fiches d'entreprise.	*Pôle prévention*			•																									
			Effectuer la saisie des fiches entreprises tous les 5 ans à minima	*Pôle prévention*			•																									
	3	Créer des indicateurs permettant de déterminer et évaluer les besoins en prévention de nos adhérents	Systématiser la saisie des demandes des entreprises et/ou de l'équipe	*Equipe pluri*			•																									
			Créer un outil pour informatiser ces demandes, les décrire et systématiser leur mise à jour	*ValSolutions Groupe de Travail CISTT*			•																									
			Faire un bilan dès la clôture de chaque action afin de réaliser des statistiques	*Equipe pluri*			•																									

| | | |

| | | |

Elargir la gamme des prestations offertes aux entreprises	13	Développer des programmes de sensibilisation (ateliers, e-learning)	Construire, en groupe de travail, des supports de communication papier ou web	*Pôle prévention*	
			Proposer des ateliers de sensibilisations collectifs sur des thèmes choisis avec l'équipe pluridisciplinaire	*Pôle prévention*	
			Développer des sensibilisations en e-learning	*Pôle prévention*	
	14	Créer une plaquette de présentation du service	Etablir une liste des compétences disponibles dans le service	*Equipe pluri Direction*	
			Décrire le dispositif engagé dans le projet de service	*Equipe pluri Direction*	
			Répertorier ces informations dans une plaquette d'information	*Equipe pluri Direction*	
	15	Proposer une interface de communication pour les adhérents pour faciliter les communications (adhésion, liste annuelle des effectifs programmation de visites médicales particulières, inscription à des sessions de sensibilisation)	Déterminer un cahier des charges des besoins en communication	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Evaluer les outils existants et définir un prestataire	*Direction*	
			Procéder au paramétrage de l'outil avec le prestataire	*Groupe de Travail pluridisciplinaire Val Solutions*	
			Définir les informations administratives à communiquer aux adhérents (dossier d'adhésion, règlement intérieur, tarifs, demande de visites médicales, etc)	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Administrer l'outil de communication	*IPRP Direction*	
	16	Proposer une interface de communication pour les salariés des adhérents	Déterminer un cahier des charges des besoins en communication	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Procéder au paramétrage de l'outil avec le prestataire choisi	*Direction IPRP Val Solutions*	
			Diffuser et administrer l'outil de communication	*Direction IPRP*	

Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs	**17**	Formaliser les différents aspects du suivi médical : • périodicités des visites médicales • périodicités des examens complémentaires • protocole infirmier • visite médicale mi-carrière • Visite médicale de fin de carrière	Définir une périodicité pour les visites et examens médicaux	*Pôle Médical Direction*	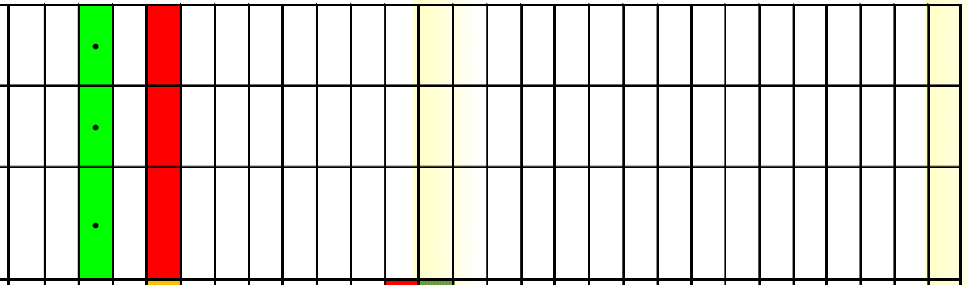
			Formaliser dans un référentiel les différents actes effectués et leur périodicité en fonction des catégories de travailleurs	*Pôle Médical Direction*	
			Rédiger un protocole infirmier, prévu à l'article R.4623-14 du Code du Travail, encadrant les modalités de prise en charge d'un salarié lors d'un entretien infirmier	*Pôle Médical Direction*	
	18	Créer des indicateurs de suivi	Déterminer des indicateurs de suivi autant sur le plan médical que sur le plan AMT	*Equipe pluti*	
			Déterminer des indicateurs de suivi relatif au processus de labellisation : politique RH, développement durable, immobilière, etc	*Direction Resp.Qualité*	
			Suivre l'évolution des indicateurs et adapter notre réponse	*Direction*	
	19	Formaliser des ordonnances de prévention liées à l'entretien infirmier	Définir un cahier des charges de l'ordonnance de prévention au CISTT	*Equipe pluri*	
			Harmoniser le thésaurus	*Equipe pluri*	
			Utilisation de l'outil informatique "Préventiel"	*Pôle prévention*	
			Organiser une sensibilisation/formation des différents acteurs	*Pôle prévention*	
			Diffusion via la plate-forme salarié ADELINE	*IPRP*	
Permettre la gestion des données et visites médicales	**20**	Mettre en place un logiciel interne de gestion des visites médicales	Définir un cahier des charges des besoins pluridisciplinaires	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Harmoniser le thésaurus	*Equipe pluri*	
			S'assurer de l'adéquation cahier des charges / solution retenue par la constitution de groupe de projet, COPIL, CODIR avec le prestataire (test, recette, reprise, mise en production)	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Organiser une formation des différents acteurs	*Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
Veille sanitaire	**21**	Organiser la veille sanitaire	Formaliser les échanges émanant du médecin inspecteur régional vers les médecins du travail et la direction	*Médecins du Travail*	
			Organiser le transfert des informations émanant des médecins du travail vers le médecin inspecteur régional	*Médecins du Travail*	

Renforcer notre communication interne	**22**	Etablir des fiches de postes	Lister les activités liées à chaque poste de travail du service (en lien avec le DUER)	*Direction*	
			Rédiger des fiches de postes reprenant les activités et les moyens disponibles	*Direction*	
	23	Formaliser les procédures d'utilisation des appareils médicaux (spirométrie, audiométrie, visiométrie)	Répertorier chaque tâche à reproduire pour la bonne conduite d'un examen complémentaire	*Assistantes médicales Pôle Prévention*	
			Rédiger une procédure d'utilisation pour chaque appareil	*Assistantes médicales Pôle Prévention*	
			Informer et sensibiliser tout nouvel utilisateur	*Assistantes médicales Pôle Prévention*	
			Diffuser les procédures à l'ensemble du personnel susceptible d'employer les appareils décrits	*Assistantes médicales Pôle Prévention*	
	24	Organisation et développement du système d'information Thésaurus commun	Choix du thésaurus retenu et paramétrage	*Groupe de travail pluridisciplinaire*	
			Organiser le renseignement informatique de l'ensemble de l'activité médicale et des actions menées en milieu de travail dans le respect du thésaurus choisi	*Groupe de travail pluridisciplinaire*	
			Sensibiliser et former les acteurs à la saisie systématique d'information selon le thésaurus	*Groupe de travail pluridisciplinaire*	
	24-1	Organisation et développement du système d'information Règles d'exploitation des données informatisées (Charte informatique)	Préciser les règles d'utilisation des outils informatiques dans une charte informatique	*DPO*	
			Sensibiliser et former les acteurs à la sécurité informatique	*DPO*	
			Contrôler le respect des règles établies	*DPO*	
	25	Politique de Ressources Humaines (recrutement, formation, intégration) Créer un livret d'accueil nouvel arrivant	Définition des activités, procédures et organisation de la structure	*Direction Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Rédaction sous forme de livret illustré	*Direction Groupe de Travail pluridisciplinaire*	
			Edition du livret d'accueil et diffusion à tout nouvel arrivant	*Direction Groupe de Travail pluridisciplinaire*	

| | | |